



1005 210.
A-2
"D"

Ministère de la Justice : Vue d'ensemble



janvier 2002



À propos de ce document

Objet	<p>Ce document fournit une vue d'ensemble du ministère de la Justice et des autres organismes et agences qui composent son portefeuille.</p>
Organisme et contenu	<p>On y trouve une description des rôles et des responsabilités du Ministre, à la fois en sa qualité de ministre de la Justice et de procureur général du Canada, et une description des unités dont est composé le portefeuille du Ministère (onglet 1).</p> <p>Le portefeuille du Ministère comprend le Ministère lui-même et un certain nombre d'organismes indépendants, y compris des tribunaux, des commissions et des agences.</p> <p>Ce document présente d'abord des renseignements sur ces organismes qui composent le portefeuille de la Justice, notamment en ce qui a trait à leur mandat, à leurs ressources et à leur personnel principal (onglet 2).</p> <p>Il fournit ensuite des renseignements sur le Ministère lui-même (onglets 3 et 4). Il décrit la structure de l'organisation ainsi que les rôles et les responsabilités des grands secteurs du Ministère. Il poursuit avec les ressources (onglet 5), les lois administrées par le Ministère (onglets 6 et 7), les activités du Ministère qui sont à l'étude devant le Parlement et ses comités (onglet 8), les forums fédéraux-provinciaux-territoriaux sur les questions juridiques (onglet 9) et les organismes nationaux avec lesquels le ministre et ses fonctionnaires communiquent régulièrement (onglet 10).</p> <p>Enfin, ce volume contient de courtes biographies des cadres supérieurs du Ministère et du portefeuille de la Justice (onglet 11) et un glossaire des acronymes et abréviations pertinents (onglet 12).</p>
Autres sources d'information	<p>Des renseignements additionnels sur la structure du Ministère et ses programmes sont disponibles sur JUSnet, le site Intranet du Ministère, à l'adresse suivante :</p> <p>http://dojnet.justice.gc.ca/root_f/Home.htm (lorsque vous ouvrez votre explorateur, vous obtenez automatiquement la page d'accueil). Ce site comprend également un site d'orientation pour les nouveaux employés :</p> <p>http://dojnet.justice.gc.ca/orientation_f/default.htm</p>

Mission du ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a pour mission :

- de seconder le ministre dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous;
- de fournir des conseils et autres services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères ou organismes clients;
- de promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

Le ministère de la Justice : vue d'ensemble

Onglet 1	Rôles et responsabilités du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Onglet 2	Le portefeuille de la Justice <ul style="list-style-type: none">• Commission canadienne des droits de la personne• Tribunal canadien des droits de la personne• Commissaire à la magistrature fédérale• Commissariat à l'information du Canada• Commissariat à la protection de la vie privée du Canada• Commission du droit du Canada• Cour suprême du Canada• Cour fédérale du Canada• Cour canadienne de l'impôt
Onglet 3	Vue d'ensemble du ministère de la Justice
Onglet 4	Organisation du ministère de la Justice <ul style="list-style-type: none">• Le sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada• Cabinet du sous-ministre• Politiques et programmes• Services au gouvernement• Services au ministère
Onglet 5	Profil des ressources du ministère de la Justice
Onglet 6	<i>Loi sur le ministère de la Justice</i>
Onglet 7	Lois dont l'application relève du ministère de la Justice
Onglet 8	Travaux parlementaires
Onglet 9	Tribunes fédérales-provinciales-territoriales
Onglet 10	Organisations nationales ayant un intérêt pour le ministère de la Justice
Onglet 11	Notices biographiques
Onglet 12	Acronymes et abréviations

Rôles et responsabilités du ministre de la Justice et du procureur général du Canada

Fondement législatif des responsabilités

La loi prévoit que le ministre de la Justice est également le procureur général du Canada. Les responsabilités essentielles du ministre de la Justice et du procureur général sont indiquées dans la *Loi sur le ministère de la Justice* (voir l'onglet 6). Le ministre/procureur général est en tout ou en partie responsable de quelque 40 lois du Parlement (onglet 7) dont un grand nombre lui attribuent des fonctions importantes, par exemple,

- intenter des poursuites criminelles dans les territoires en vertu du *Code criminel*;
- intenter des poursuites dans les cas d'infractions en matière de drogue et d'infractions aux règlements en vertu d'un certain nombre de lois fédérales;
- s'assurer que les projets de loi et les règlements sont conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés* et à la *Déclaration canadienne des droits*.

Rôle du procureur général

Les postes de ministre de la Justice et de procureur général du Canada sont légalement joints depuis 1868. C'est pourquoi toute division entre les deux est quelque peu artificielle. Il existe néanmoins de réelles différences, qui ont une incidence sur la façon dont le ministre de la Justice doit assumer ses fonctions. Les poursuites criminelles en particulier engendrent une situation délicate, car les principes constitutionnels exigent que le procureur général prenne certaines décisions indépendamment, sans considération de politique partisane qui pourrait légitimement informer ses fonctions en tant que ministre.

Le procureur général du Canada est le premier conseiller juridique de la Couronne; il est responsable de la réglementation et de la conduite de toutes les poursuites auxquelles la Couronne est partie. Il doit également fournir des conseils juridiques à tous les ministères et organismes fédéraux; il a également la responsabilité d'ordonner ou non les extraditions; aucun mandataire du procureur général ne peut être engagé sans le consentement de ce dernier. Le rôle est décrit en plus grands détails dans le premier onglet du *Ministère de la Justice – les six premières semaines*.

Rôle du ministre de la Justice

Le ministre de la Justice est un membre du Cabinet, est également le conseiller juridique du gouvernement et doit s'assurer que les affaires du gouvernement se déroulent en conformité avec la loi. Le ministre est responsable des questions liées à l'administration de la justice au Canada qui ne relèvent pas de la compétence provinciale.

Il est responsable des causes canadiennes de condamnation présumée injustifiée et du renvoi de telles causes au système judiciaire (article 690 du *Code criminel*).

Le ministre de la Justice a également des responsabilités politiques importantes, notamment la nomination des juges des cours supérieures.

Responsabilités en matière de politiques

Le ministère de la Justice est très actif en matière de politiques. Le ministre est responsable, ou est conjointement responsable, des politiques dans les domaines suivants :

- droit constitutionnel et administratif
- justice pénale, y compris la prévention du crime
- droit public et privé, y compris droit international, droits de la personne, accès à l'information et protection de la vie privée
- justice applicable aux Autochtones
- droit de la famille et justice pour les adolescents
- langues officielles
- tribunaux et juges

Interaction avec les provinces et les territoires

Étant donné que l'administration de la justice est un domaine de compétence partagée, le ministère de la Justice interagit beaucoup avec les provinces et les territoires, notamment pour ce qui est de l'élaboration de politiques et du partage des coûts liés aux services offerts aux jeunes contrevenants, à l'aide juridique, à l'assistance parajudiciaire aux Autochtones, ainsi qu'à la vulgarisation et à l'information juridiques. Le Ministère met également en œuvre le programme de contrôle des armes à feu et administre le Bureau d'enregistrement des actions en divorce et les ententes en matière d'exécution des pensions alimentaires. Enfin, le Ministère joue un rôle particulier en tant que procureur général des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Yukon.

Le Ministère est un groupe important de pratique de droit multidisciplinaire – tant pour chaque ministère et organisme que pour le gouvernement dans son ensemble. Il fournit des conseils juridiques et des conseils d'orientation stratégique aux ministères et aux organismes, il intente des poursuites criminelles et civiles au nom de la Couronne, et il offre des services législatifs (rédaction et révision des projets de loi et des règlements).

Le Ministère est unique en son genre, car ses clients sont les autres ministères et organismes auxquels il prodigue tout un éventail de services et de conseils juridiques sur les programmes et les opérations, la rédaction de contrats, le recouvrement des dettes envers l'État et les recherches de titres sur des biens.

Conseils d'orientation stratégique et juridiques : La demande de conseils juridiques s'est énormément accrue en raison de plusieurs tendances :

- la tendance croissante qui veut que les enjeux politiques deviennent des enjeux juridiques et, accessoirement, que les groupes désavantagés ont recours aux tribunaux lorsque le processus politique tarde à agir;
- la complexité grandissante des travaux du gouvernement découlant de la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- l'internationalisation d'enjeux juridiques dans des domaines tels que le commerce international et les droits de la personne;
- l'émergence de nouvelles priorités ayant des incidences juridiques, notamment la technologie de l'information, les services électroniques du gouvernement, la biotechnologie et le développement durable.

Dans ces circonstances, les risques associés au fait de ne pas obtenir d'avis juridiques solides sont considérables. Les ministères dépendent des avocats du ministère de la Justice non seulement pour leur expliquer des points de droit, mais aussi pour travailler avec leurs clients ministériels à l'élaboration de stratégies juridiques en vue de gérer les risques et de les intégrer dans des stratégies politiques plus vastes, souvent inédites et créatrices.

Litiges : Le gouvernement fédéral plaide dans nombre d'affaires, particulièrement dans les poursuites criminelles et civiles, ainsi que dans le domaine fiscal. Toutes les poursuites pénales sont intentées au nom du procureur général, et dans la quasi-totalité des affaires civiles, la Couronne est la partie défenderesse. Dans la plupart des cas, les procureurs agissent à titre indépendant, mais ils reçoivent des instructions des personnes suivantes :

- le sous-procureur général adjoint, Direction du droit pénal;
- le sous-procureur général;
- parfois le procureur général (Pour plus de renseignements, voir l'onglet 4.)

Services législatifs : Outre la rédaction des projets de loi et des motions du gouvernement pour modifier les projets de loi, le Ministère assure la qualité et la conformité des projets de loi et des règlements à la *Charte canadienne des droits et libertés*, à la *Déclaration canadienne des droits*, à la *Loi sur les textes réglementaires*, ainsi que la reconnaissance de la nature bijuridique du système judiciaire canadien.

Rôle global du
Ministère

Parce qu'il est en quelque sorte le cabinet juridique du gouvernement, le Ministère doit agir en fonction des intérêts du gouvernement dans son ensemble.

On qualifie parfois le Ministère d'« organisme central », ce qui signifie qu'il doit s'assurer de l'uniformité des conseils juridiques fournis et des positions prises en cour, et qu'il doit conseiller des politiques juridiques solides au gouvernement dans son ensemble. Nombre de questions touchent plus d'un ministère. Comme le ministère de la Justice conseille tous les ministères, il doit fréquemment examiner les incidences pour l'ensemble du gouvernement.

Dans le domaine des poursuites, le Ministère ne peut traiter chaque cas séparément, le gouvernement fédéral ne formant qu'une seule entité. Le Ministère gère les risques auxquels doit faire face le gouvernement en coordonnant ses stratégies, en assurant l'uniformité, et en harmonisant les positions juridiques et les politiques gouvernementales.

**Le portefeuille du
Ministère**

Finalement, le ministre de la Justice possède des responsabilités variées envers un certain nombre d'organisations indépendantes connues comme le portefeuille du ministère de la Justice (voir l'onglet 2).

Le portefeuille du ministère de la Justice

Organisations du portefeuille du ministère de la Justice

Le portefeuille du ministre de la Justice comprend, en plus du Ministère lui-même (voir l'onglet 4), les organisations indépendantes suivantes :

- Commission canadienne des droits de la personne
- Tribunal canadien des droits de la personne
- Commissaire à la magistrature fédérale
- Commissariat à l'information du Canada
- Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
- Commission du droit du Canada
- Cour suprême du Canada
- Cour fédérale du Canada
- Cour canadienne de l'impôt

Chacune des organisations mentionnées dans cette section a un mandat distinct. Leurs structures organisationnelles sont variées et chacune a une relation différente avec le ministre et des liens différents avec le Ministère. Ces organisations doivent préparer, de façon individuelle, des plans de dépenses et des rapports de réalisations pour le Budget des dépenses. Le Budget des dépenses est approuvé par le ministre de la Justice et déposé à la Chambre des communes par l'entremise du Conseil du Trésor, le président du Conseil du Trésor agissant au nom du ministre de la Justice.

Gestion du portefeuille

La gestion du portefeuille vise à garantir que toutes les organisations faisant partie du portefeuille d'un ministre travaillent ensemble de façon efficace. Il s'agit d'un outil servant à favoriser la cohérence et une orientation commune dans la mise en oeuvre des politiques et programmes du gouvernement. Les outils servant à gérer un portefeuille peuvent inclure des réunions régulières entre un ministre et les chefs des organismes, entre les cadres supérieurs du Ministère et des organismes, et entre les membres du personnel chargé des politiques et des opérations. Dans certains cas, le ministère et les organismes faisant partie d'un portefeuille partagent aussi certains services et collaborent en vue de respecter leurs exigences communes en matière de production de rapports (par exemple pour les soumissions au Conseil du Trésor et les rapports au Parlement).

Rôle du ministre dans le cadre de la gestion du portefeuille

Dans la plupart des cas, c'est le ministre qui détermine la portée et la nature des relations avec les organismes au sein du portefeuille. Cependant, dans le cas du portefeuille du ministère de la Justice, certaines considérations uniques s'appliquent :

Considérations s'appliquant uniquement au portefeuille du ministère de la Justice

- Plusieurs des organisations du portefeuille sont des tribunaux. Les tribunaux ont une position constitutionnelle unique compte tenu du principe de l'indépendance des tribunaux par rapport au pouvoir exécutif sur les questions liées aux litiges, principe qui est enchâssé dans la Constitution.
- Plusieurs organisations ont des fonctions quasi judiciaires. Elles sont aussi très conscientes de leur indépendance.
- Le fait que les avocats plaideurs du ministère de la Justice se retrouvent souvent devant les tribunaux, notamment la Cour fédérale et la Cour canadienne de l'impôt, indique bien la nécessité de l'absence de lien de dépendance. Les avocats plaideurs du Ministère comparaissent aussi devant d'autres organismes du portefeuille. Par exemple, le Ministère a débattu la question de l'équité salariale devant un comité du Tribunal des droits de la personne, et l'une des autres parties à ce litige était la Commission canadienne des droits de la personne.

Il est parfois plus facile de faire appel à la coordination, à la collaboration et à des approches communes entre les organismes du portefeuille du ministère de la Justice lorsque la question du maintien de l'absence de lien de dépendance avec le Ministère et le ministre n'est pas en cause. Cela comprend toutes les questions relatives à l'administration des tribunaux dans le cadre de la fonction judiciaire.

Au sujet de cette section

Les prochaines pages décrivent le mandat et les ressources en matière de finances et de personnel des organisations qui constituent le portefeuille du ministère de la Justice.

Commission canadienne des droits de la personne

Mandat

Budget :
17,5 millions \$

<http://www.chrc-ccdp.gc.ca>

La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) a été établie en 1978 et a pour mandat d'administrer l'application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, qui favorise l'égalité des chances pour tous et protège les particuliers de toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience ou la condamnation pour une infraction au sujet de laquelle la personne a été réhabilitée.

La Commission a également, en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, le mandat de remédier aux conditions désavantageuses de travail avec lesquelles les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles doivent composer.

La *Loi canadienne sur les droits de la personne* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* s'appliquent aux ministères et organismes fédéraux, aux sociétés d'État, aux banques à charte, aux entreprises du secteur privé œuvrant dans les domaines du transport interprovincial et des communications et à d'autres organismes relevant de la compétence fédérale.

La CCDP vise à déconseiller et à réduire les pratiques discriminatoires. Pour ce faire, elle enquête sur les plaintes de discrimination fondées sur les motifs énoncés dans la *Loi*, vérifie que les ministères et organismes fédéraux et les entreprises privées relevant de la compétence fédérale se conforment à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, mène des recherches et exécute des programmes d'information, et travaille en étroite collaboration avec d'autres paliers de gouvernement, des employeurs, des fournisseurs de services et des organismes communautaires pour promouvoir les principes relatifs aux droits de la personne.

Personnel cadre

Commissaire en chef

Michelle Falardeau-Ramsay, c.r.

La Commission compte un commissaire en chef, un sous-commissaire en chef et jusqu'à six membres à temps partiel nommés par le gouverneur général en conseil. Le commissaire en chef et le sous-commissaire en chef sont des membres à temps plein nommés pour une période maximale de sept ans, alors que les autres membres sont nommés pour une période maximale de trois ans.

Tribunal canadien des droits de la personne

Mandat

Budget :
2,9 millions \$

<http://www.chrt-tcdp.gc.ca>

Le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) veille à ce que le droit des Canadiens et Canadiennes à l'égalité, à un traitement équitable, à l'égalité des chances et à un milieu libre de toute discrimination ne soit pas violé par les employeurs et les fournisseurs de biens, de services, d'installations et d'hébergement relevant de la compétence fédérale, dont le gouvernement lui-même.

Le Tribunal enquête sur les plaintes de discrimination que lui envoie la Commission canadienne des droits de la personne et décide s'il y a eu, dans certains cas, violation de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Il est la seule entité habilitée à décider s'il y a eu acte discriminatoire aux termes de la *Loi*.

Les renvois au Tribunal ont habituellement lieu après que la Commission a fait une enquête exhaustive. La Commission règle la plupart des plaintes sans l'intervention du Tribunal. Les renvois au Tribunal ont tendance à comporter des questions juridiques complexes, à soulever de nouvelles questions liées aux droits de la personne, à porter sur des domaines encore inconnus de la discrimination ou à concerner des plaintes fondées sur des éléments de preuve aux aspects multiples et devant être entendus sous serment.

Le Tribunal est un organisme quasi judiciaire créé par règlement. Il fonctionne de façon autonome, à l'exception de certaines fonctions administratives, pour lesquelles il relève de la Commission canadienne des droits de la personne. Les modifications législatives apportées en 1998 ont fait du Tribunal un organisme distinct de la Commission et ont ainsi confirmé son indépendance et son impartialité.

Personnel cadre

Présidente

Anne L. Mactavish

Le Tribunal compte une présidente et un vice-président à temps plein, ainsi que 13 membres à temps plein ou partiel, nommés pour des mandats pouvant atteindre cinq ans.

Commissaire à la magistrature fédérale

Mandat

Le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale a été établi en 1978 en vertu de la *Loi sur les juges* et a pour mandat de préserver l'indépendance de la magistrature et de veiller à ce que les juges nommés par le gouvernement fédéral (soit les juges de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et des cours supérieures) n'aient, du point de vue administratif, aucun lien de dépendance avec le ministère de la Justice.

Budget :
273,2 millions \$

<http://www.fja.gc.ca>

Le Bureau veille à l'administration de trois éléments distincts, les fonds de chacun provenant d'une source différente :

- des fonds prévus par la loi sont alloués au paiement du traitement, des indemnités et de la pension des juges, ainsi que des avantages de leurs conjoints survivants;
- des crédits votés servent à appuyer les activités administratives du Bureau du Commissaire, y compris les fonctions relatives aux finances, aux ressources humaines, à l'administration, et aux services de formation linguistique pour les juges; à administrer 15 conseils consultatifs sur les nominations à la magistrature annoncées par le gouvernement fédéral; à réviser et publier le *Recueil des arrêts de la Cour fédérale du Canada*; et à préparer les présentations budgétaires de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et du Conseil canadien de la magistrature;
- des crédits votés séparément servent à financer les activités administratives du Conseil canadien de la magistrature (voir l'onglet 10).

Personnel cadre

Le Bureau comprend, à temps plein, un commissaire et un sous-commissaire.

Commissaire
David Gourdeau

Commissariat à l'information du Canada

Mandat

Budget :
4,2 millions \$

http://infoweb.magi.com/~accessca/loc_f.html#1

Ce commissariat a été établi en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, qui est entrée en vigueur en 1983. Le commissaire à l'information est membre indépendant du Parlement et est nommé par le gouverneur général en conseil après approbation de sa nomination par une résolution du Sénat et de la Chambre des communes. Le commissaire à l'information partage les locaux ainsi que les services avec le commissaire à la protection de la vie privée; ils exercent cependant des fonctions indépendantes conformément aux pouvoirs que leur confère la loi.

Commissaire à l'information

L'honorable
John M. Reid, c.p.

Le commissaire à l'information enquête sur les plaintes des particuliers et des entreprises qui croient que le gouvernement n'a pas respecté les droits que leur confère *la Loi sur l'accès à l'information*. Le commissaire est un ombudsman spécialisé, et non un juge, et compte sur la persuasion pour régler des différends. Le commissaire relève des présidents du Sénat et de la Chambre des communes. Il ne peut porter une affaire devant la Cour fédérale que si le gouvernement refuse de suivre ses recommandations, alors que le commissaire croit que le plaignant s'est vu refuser, à tort, l'accès à l'information et qu'il n'a pas réussi à négocier un compromis.

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Mandat Le commissariat à la protection de la vie privée a été établi en vertu de la *Loi sur la protection de la vie privée* qui est entrée en vigueur en 1983. Le commissaire est membre indépendant du Parlement et est nommé par le gouverneur général en conseil après approbation de sa nomination par une résolution du Sénat et de la Chambre des communes. Le commissaire à la protection de la vie privée partage les locaux ainsi que les services avec le commissaire à l'information; ils exercent cependant des fonctions indépendantes conformément aux pouvoirs que leur confère la *Loi*.

Budget :
11,1 millions \$

<http://privcom.gc.ca>

Commissaire à la protection de la vie privée
George Radwanski

Le commissaire à la protection de la vie privée enquête sur les plaintes selon lesquelles une institution fédérale a refusé à un plaignant l'accès à des renseignements personnels ou qu'elle procède à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation ou à la disposition de renseignements personnels d'une façon qui viole la *Loi*. Le commissaire relève des présidents du Sénat et de la Chambre des communes. Tout comme le commissaire à l'information, le commissaire à la protection de la vie privée est un ombudsman spécialisé nommé par le Parlement et tenu d'y rendre compte. Il ne peut porter une affaire devant la Cour fédérale que s'il ne peut négocier une solution à la satisfaction des parties en cause.

La Commission du droit du Canada

Mandat

Budget :
3 millions \$

<http://www.lcc.gc.ca>

La *Loi sur la Commission du droit du Canada* est entrée en vigueur en 1997 et confère à la Commission le mandat d'étudier et de revoir le droit du Canada et ses effets, d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques du Canada — le droit civil et la common law — afin de fournir des conseils indépendants sur les mesures d'amélioration, de modernisation et de réforme qui assureront un système juridique équitable répondant à l'évolution des besoins de la société canadienne et des individus qui la composent. La *Loi* prévoit les quatre objectifs suivants :

- élaborer de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques;
- instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible;
- encourager la participation à un débat critique au sujet du droit et de l'application de ce dernier dans la société canadienne et établir des réseaux afin d'assurer la coopération et la coordination relativement aux initiatives de réforme du droit;
- supprimer les règles de droit tombées en désuétude et les anomalies du droit.

Personnel cadre

Présidente
Nathalie
Des Rosiers

La Commission comprend un président à temps plein et quatre commissaires à temps partiel nommés par le gouverneur général en conseil, sur recommandation du ministre de la Justice, pour une période maximale de cinq ans.

La Cour suprême du Canada

Mandat

La Cour suprême du Canada (CSC) est le plus haut tribunal du pays. C'est la cour d'appel finale et le dernier tribunal auquel peuvent s'adresser les parties à un procès, qu'elles soient des particuliers, des entreprises ou des gouvernements. Sa compétence comprend à la fois le droit civil du Québec et la common law pratiquée dans les neuf autres provinces et les trois territoires.

Budget :
18,4 millions \$

<http://www.scc-csc.gc.ca>

La Cour suprême instruit généralement les appels de décisions rendues par les cours d'appel provinciales ou territoriales et par la Division d'appel de la Cour fédérale du Canada. (Dans la plupart des cas, il faut obtenir l'autorisation de porter l'affaire en appel devant la Cour suprême.) En outre, la Cour doit donner son avis sur toute question qui lui est soumise, par renvoi, par le gouverneur général en conseil.

L'importance des décisions rendues par la Cour suprême du Canada pour la société canadienne dépend de la capacité de la Cour d'assurer l'uniformité, la cohérence et l'exactitude au moment de formuler et d'interpréter les principes du système de justice canadien.

Personnel cadre

Juge en chef

La très honorable
Beverley McLachlin,
c.p.

La Cour suprême comprend le juge en chef du Canada et huit juges puînés nommés par le gouverneur général en conseil. Ils sont choisis parmi les juges des cours supérieures ou parmi les avocats inscrits depuis au moins dix ans au barreau d'une province ou d'un territoire. Le juge en chef prête serment en sa qualité de membre du Conseil privé du Canada avant de prêter serment en tant que juge en chef. En outre, le juge en chef est d'office président du Conseil canadien de la magistrature.

Juges puînés

L'honorable juge Claire L'Heureux-Dubé
L'honorable juge Charles Doherty Gonthier
L'honorable juge Frank Iacobucci
L'honorable juge John C. Major
L'honorable juge Michel Bastarache
L'honorable juge William Ian Corneil Binnie
L'honorable juge Louise Arbour
L'honorable juge Louis LeBel

La Cour fédérale du Canada

Mandat

La Cour fédérale du Canada (CFC), qui comprend une Section de première instance et une Division d'appel, est une cour supérieure d'archives ayant compétence en matière civile et pénale. Elle tranche des questions qui relèvent de la compétence fédérale et qui dépassent les frontières provinciales.

Budget :
34,2 millions \$

La Cour fédérale a compétence sur un grand nombre de questions, notamment sur :

<http://www.fja.gc.ca>

- les poursuites intentées par ou contre la Couronne;
- les appels interjetés en vertu de nombreuses lois fédérales;
- les différends commerciaux, surtout en matière de droit maritime et de propriété intellectuelle.

La Cour a également le pouvoir d'examiner les décisions rendues par des conseils, des commissions et des tribunaux fédéraux, y compris les décisions rendues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Les juges de la Cour fédérale sont également membres de la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada, établie en vertu de la *Loi sur la défense nationale*.

Personnel cadre

Juge en chef

L'honorable John D.
Richard

La Cour fédérale compte le juge en chef, le juge en chef adjoint, 10 juges de la Cour d'appel (en plus de 6 juges surnuméraires) et 19 juges de la Section de première instance (en plus de 5 juges surnuméraires).

Juge en chef adjoint

L'honorable Allan
Lutfy

Le juge en chef adjoint a la responsabilité première de la Section de première instance de la Cour fédérale.

La Cour canadienne de l'impôt

Mandat

La Cour canadienne de l'impôt est un tribunal qui donne aux particuliers et aux entreprises l'occasion de régler leurs différends avec le gouvernement fédéral sur des questions relevant de sa compétence. Dotée de tous les pouvoirs d'une cour supérieure, elle reçoit les appels des contribuables en première instance. Elle est indépendante de Revenu Canada et de tout autre ministère fédéral.

Budget :
10,8 millions \$

<http://www.tcc-cci.gc.ca>

La Cour a compétence exclusive pour trancher les renvois et les appels découlant de l'application des lois suivantes :

- *Loi de l'impôt sur le revenu*
- Régime de pensions du Canada
- *Loi sur la sécurité de la vieillesse*
- *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers*
- *Loi sur l'assurance-emploi*
- Partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise*
- *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels.*

La Cour a également compétence exclusive pour trancher les appels découlant de l'application des lois suivantes :

- *Loi sur les allocations aux anciens combattants*
- *Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils.*

Personnel cadre

Juge en chef
L'honorable Alban
Garon

**Juge en chef
adjoint**
L'honorable Donald
G.H. Bowman

La Cour canadienne de l'impôt comprend un juge en chef, un juge en chef adjoint et 19 autres juges, dont 1 juge surnuméraire. Afin de contribuer à l'audition expéditive des appels, le juge en chef peut, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, nommer jusqu'à 12 juges suppléants.

Vue d'ensemble du ministère de la Justice

Ministre et sous-ministre

Le ministre est responsable de la gestion et de la direction du Ministère. Le sous-ministre s'occupe de la gestion et de la direction permanentes du Ministère au nom du ministre, en s'appuyant sur les connaissances acquises et le savoir-faire des fonctionnaires ministériels.

Équipe du sous-ministre

Le sous-ministre partage ses responsabilités avec trois sous-ministres adjoints qui forment l'équipe du SM (onglet 4).

Profil de l'organisation

Le ministère de la Justice compte environ 4 700 employés dont 2 200 avocats et 900 autres professionnels, 225 parajuristes et 1300 employés de soutien en droit. Le Ministère est représenté dans toutes les provinces et territoires du pays et dans la région de la capitale nationale où plus de la moitié des employés travaillent. En plus de l'administration centrale, le Ministère a également des bureaux à Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Iqaluit, Whitehorse, Yellowknife, Montréal et Halifax.

Les avocats et les autres professionnels, les parajuristes et le personnel de soutien travaillent dans les bureaux de l'administration centrale, dans quelque 30 unités de services juridiques ministériels, et dans 13 bureaux régionaux principaux et auxiliaires, dispersés à travers le pays. Les unités de services juridiques sont présentes dans tous les ministères fédéraux et dans quelques organismes. Elles prodiguent des services de poursuite et des avis et élaborent des politiques dans tous les domaines du droit de compétence fédérale.

Organisation ministérielle

Les éléments organisationnels qui composent le ministère de la Justice peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- **Politique et programmes** : services qui fournissent le soutien nécessaire au programme politique du Ministre et assurent la prestation des programmes en vue de remplir le mandat du Ministère qui est de faire en sorte que le Canada soit une société respectueuse des lois qui ait accès à un système de justice efficace et équitable.

- **Services au gouvernement** : services qui fournissent le soutien nécessaire au gouvernement dans son ensemble, en tant que conseiller juridique de celui-ci et qui fournit des conseils juridiques et politiques aux ministères et organismes du gouvernement fédéral.
- **Services au Ministère** : services qui desservent le Ministère dans son ensemble ou qui gèrent des services nécessitant l'apport général du Ministère et la coordination au sein de celui-ci.

La structure du Ministère est illustrée dans l'organigramme ci-après.

Structure des comités

Afin de s'assurer que le ministère de la Justice adopte une approche globale et intégrée relativement à son mandat, les travaux des secteurs et des directions sont coordonnés par trois comités principaux : le Comité du contentieux, le Conseil exécutif et le Comité de la politique.

Comité du contentieux

Le Comité du contentieux est présidé par le sous-procureur général adjoint, contentieux civil. Entre autres fonctions, le Comité surveille les litiges importants auxquels la Couronne fédérale est partie ou qui ont des incidences importantes et dans lesquels l'intervention fédérale est préconisée. Il passe notamment en revue toutes les recommandations d'appel auprès de la Cour suprême et étudie les possibilités d'appel d'autres affaires importantes pouvant avoir des répercussions majeures sur le droit ou sur les intérêts du gouvernement. Toutes les décisions d'appel sont présentées à l'approbation du procureur général.

Conseil exécutif

Présidé par le sous-ministre, il s'agit du principal organe de prise de décisions du Ministère. Tout comme un conseil d'administration, le Conseil exécutif remplit une fonction de gérance, se concentre sur les grands enjeux du Ministère ayant des incidences sur sa gestion et ses ressources; sur les dossiers ayant des incidences juridiques, politiques ou financières pour le gouvernement; et met en question tout ce qui exige une position ministérielle exhaustive.

Le Conseil exécutif comprend tous les hauts fonctionnaires qui relèvent directement du sous-ministre dont les noms figurent dans l'organigramme ci-joint.

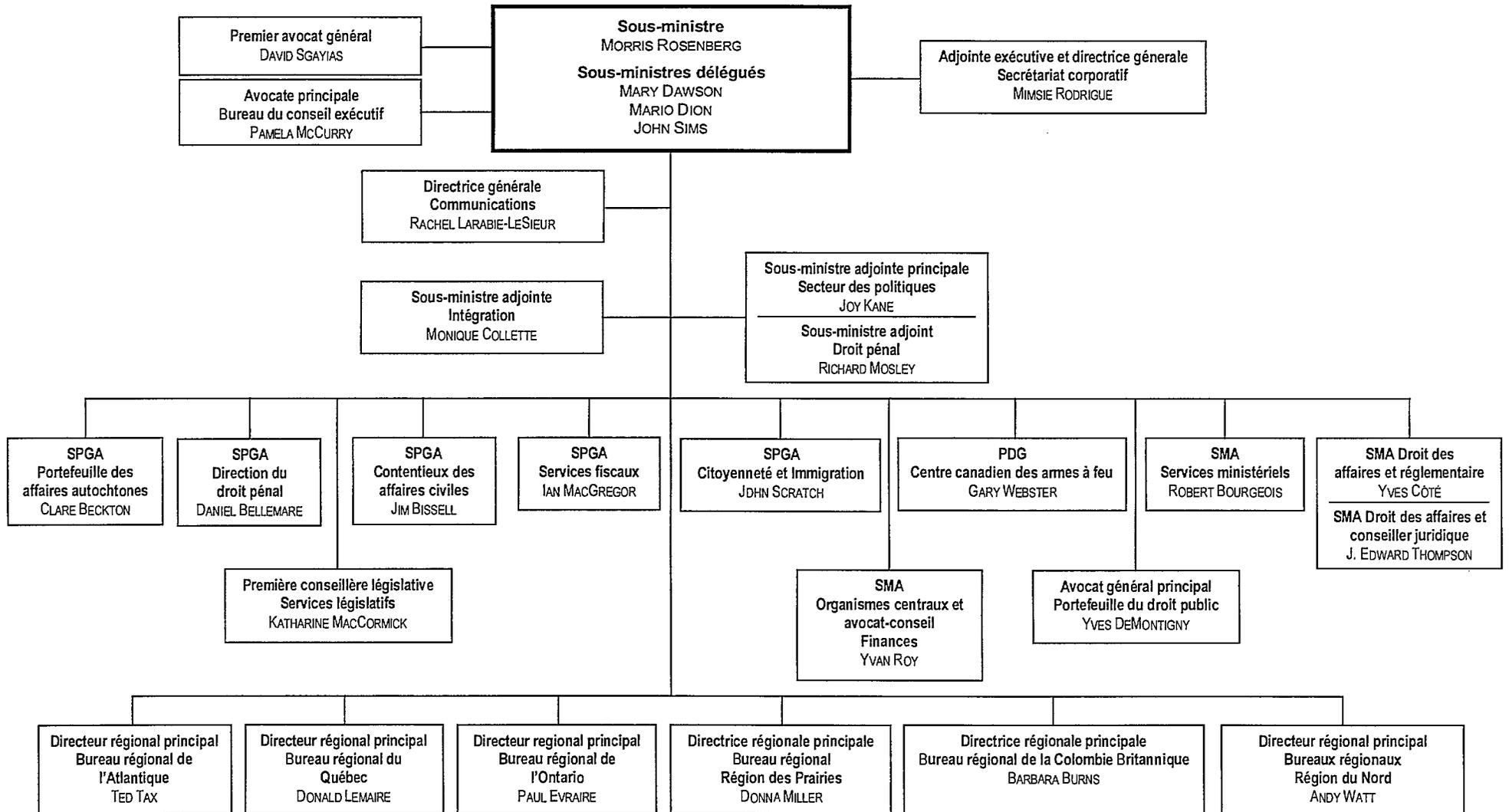
Sous l'onglet 11, vous trouverez une courte biographie de chaque membre du Conseil exécutif (ainsi que des chefs des organisations du portefeuille de Justice).

Comité politique

Présidé par le sous-ministre adjoint principal, politique, le Comité politique a pour mandat d'examiner les initiatives et propositions de politiques principales et de conseiller le SM à cet égard, et contribue à façonner une politique plus forte et mieux intégrée en matière de justice.

Les rôles et responsabilités du sous-ministre, de l'équipe du SM, de même que des secteurs et des directions du Ministère font l'objet d'une description plus détaillée sous l'onglet 4.

ORGANIGRAMME – MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Le sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada

Sous-ministre et sous-procureur général

Morris Rosenberg

Sous-ministre : Le sous-ministre aide le ministre à atteindre ses objectifs, ainsi que ceux du gouvernement en général par l'exercice de trois rôles principaux : gestionnaire ministériel, conseiller principal en matière de politiques et sous-procureur général (SPG).

Gestionnaire ministériel

En tant que fonctionnaire le plus important du Ministère, le sous-ministre a la responsabilité de gérer le ministère de la Justice dans son ensemble.

De plus, faisant partie d'un corps de sous-ministres, le sous-ministre de la Justice doit partager ses responsabilités avec ses collègues afin de contribuer, sous la direction du greffier du Conseil privé, à l'administration de l'ensemble de la fonction publique.

Conseiller principal en matière de politiques

Le sous-ministre agit à titre de conseiller principal en matière de politiques pour le ministre sur des questions qui relèvent des responsabilités et des pouvoirs du ministre. Le sous-ministre coordonne l'élaboration des politiques et assure la mise en oeuvre collective et ministérielle des initiatives et des priorités du Ministre. Le sous-ministre fournit également des conseils sur l'élaboration de politiques et la gestion uniforme du portefeuille du Ministre.

Contentieux pénal et civil

Sous-procureur général : Le SPG possède d'importantes responsabilités dans le cadre des litiges en matière civile et pénale. En vertu du *Code criminel*, la définition de « Procureur général » comprend aussi le sous-procureur général. Toutes les poursuites pénales sont intentées au nom du procureur général, généralement par des procureurs agissant en vertu de pouvoirs délégués. Bien que dans la plupart des cas, les procureurs agissent à titre indépendant, ils reçoivent des directives du sous-procureur général adjoint, Direction du droit pénal, du sous-procureur général, et parfois du procureur général.

Décisions exigeant une approbation

De plus, certaines décisions nécessitent l'approbation expresse du procureur général ou du sous-procureur général, notamment les décisions relatives à la sécurité nationale ou aux relations

internationales, ainsi que les décisions liées à certaines poursuites qui pourraient être intentées, comme les crimes de guerre, la corruption de membres de la magistrature, et les mises en accusation directes; ces décisions doivent être prises personnellement par le procureur général ou par le sous-procureur général. (Voir aussi l'onglet 1, où l'on décrit le rôle du procureur général.)

Équipe du sous-ministre

Sous-ministres
délégués :
Mary Dawson
Mario Dion
John Sims

L'équipe du sous-ministre, constituée des plus hauts fonctionnaires du Ministère, est responsable du rendement et de la gestion de l'ensemble du Ministère. Elle comprend le sous-ministre et trois sous-ministres délégués qui partagent les fonctions du sous-ministre et s'occupent des questions qui exigent une décision immédiate du sous-ministre.

Bureau de l'intégration

SMA
Monique Collette

Le Bureau de l'intégration s'occupe de la mise en œuvre à l'échelle du Ministère des orientations stratégiques et de la réalisation des objectifs ministériels et s'assure que tous les éléments du Ministère œuvrent ensemble. Le Bureau de l'intégration comprend l'Initiative de liaison et partenariat ainsi que le Bureau du règlement des différends et le Centre fédéral de gestion des conflits en milieu de travail.

Rencontres avec le ministre

Le sous-ministre rencontre régulièrement le ministre en vue de discuter des questions d'actualité et de l'évolution des politiques.

Réunion hebdomadaire de planification – semaine à venir/ rapport d'alerte

Un membre de l'équipe du sous-ministre préside une réunion hebdomadaire organisée pour le ministre et/ou les membres du cabinet du ministre et les hauts fonctionnaires du Ministère. Les participants à cette réunion en profitent pour planifier la semaine à venir et échanger de l'information sur des questions et des activités qui sont importantes pour le ministre. Cette réunion permet aussi de déterminer les principales activités au programme du ministre, ainsi que les questions et les événements relatifs aux médias et aux communications. Les points principaux prévus à l'ordre du jour des prochaines réunions des comités du Cabinet sont abordés, ainsi que les activités de la Chambre des communes, du Sénat et des comités permanents qui touchent le Ministère. On discute également des activités parlementaires et des projets de loi qui intéressent le Ministère.

Cabinet du sous-ministre

**Chef de cabinet du
sous-ministre
et
directrice générale
du Secrétariat
ministériel**
Mimsie Rodrigue

Le Cabinet du sous-ministre (CSM) appuie le sous-ministre dans ses rôles de sous-procureur général, de conseiller principal en matière de politiques et de gestionnaire du Ministère.

**Conseillère
principale**
Robin McLeod

Le Cabinet du sous-ministre travaille avec l'équipe du sous-ministre et assure des liens principaux de communications, d'information et de mise en oeuvre avec la haute direction du Ministère, le ministre, le Cabinet du ministre et les organismes centraux. Le CSM sert également de source de consultation, d'information et de coordination au sous-ministre en ce qui concerne les questions politiques et juridiques.

**Agente
administrative**
Filo Arruda

Le personnel du Cabinet du sous-ministre remplit ce mandat par la prestation de conseils sur la gestion stratégique des dossiers et sur des questions juridiques, ministérielles et gouvernementales en assurant la rapidité d'exécution, la priorité et la pertinence de l'information et des communications destinées au sous-ministre, au Cabinet du ministre et au Ministère, ou provenant de ceux-ci; en planifiant, en organisant les séances d'information et les événements ministériels et du sous-ministre; et en en assurant le suivi.

Politiques et programmes

Ces secteurs ministériels fournissent un appui aux initiatives et priorités stratégiques du ministre et exécutent des programmes en vue de respecter le mandat du Ministère.

Politiques*

Sous-ministre adjointe
principale
Joy Kane

En plus d'effectuer des travaux d'élaboration de politiques dans les divers domaines du droit relevant de la responsabilité des sous-procureurs généraux adjoints (voir la section suivante, Services au gouvernement), la SMA principale, Politiques, est chargée des travaux d'élaboration de politiques menés dans les domaines décrits ci-dessous. Nous avons également inclus des renseignements sur le Centre canadien des armes à feu.

Direction des politiques en matière de droit pénal et justice communautaire

SMA
Richard Mosley

Cette direction est chargée de planifier, d'élaborer et d'appliquer les politiques liées à la justice pénale, à la détermination de la peine, à la justice pour les jeunes et à la révision des demandes de clémence de la Couronne. Elle fournit des conseils au ministre et aux cadres supérieurs sur les nouvelles questions en matière de justice pénale, et elle consulte les fonctionnaires responsables de la justice pénale dans les provinces et les territoires ainsi que les organisations non gouvernementales et internationales qui s'intéressent aux questions de justice pénale.

Section de la famille, des enfants et des adolescents

Avocate générale
Virginia McRae

Cette section est responsable tant des questions substantielles de nature politique et juridique touchant les familles, les enfants et les jeunes (à l'exception de la justice pour les jeunes et de la prévention du crime) que de l'intégration et de la coordination de ces questions au sein du Ministère. Elle sert de centre d'expertise sur les questions touchant les familles et les enfants dans le système de la justice, surveille l'évolution du droit, fournit des conseils au ministre et aux cadres supérieurs et, au besoin, propose des modifications à la législation, aux politiques et programmes qui relèvent du ministère de la Justice. La Section travaille également en collaboration avec les provinces et les territoires à l'élaboration de solutions communes à des sujets de préoccupation mutuelle.

*À l'exception de l'élaboration des politiques concernant les Autochtones, qui sont abordées dans la prochaine section, Services au gouvernement.

De plus, l'équipe sur les pensions alimentaires pour enfants est chargée de mettre en œuvre, de surveiller et de faire connaître les modifications législatives touchant le régime canadien des pensions alimentaires pour enfants, notamment l'adoption des *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*. Elle gère également l'octroi d'une aide financière aux provinces et aux territoires pour la mise en œuvre des modifications législatives et améliore les programmes d'exécution des ordonnances alimentaires pour enfants.

Section des politiques en matière de droit public

Avocate générale principale
Elizabeth Sanderson

La Section des politiques en matière de droit public cerne et analyse les questions de politique touchant le droit public. Elle conseille le ministre et certaines sections du Ministère et travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, des organisations non gouvernementales et des intervenants membres du public.

Cette section gère les responsabilités du ministre relatives aux affaires judiciaires ainsi que la responsabilité concernant la réforme dans des domaines tels que le droit de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, le droit administratif, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et le commerce électronique. La Section s'occupe également de l'élaboration du droit international privé en fournissant un appui aux organisations internationales telles que la Conférence de La Haye sur le droit privé international, CNUDCI et UNIDROIT.

Section de l'intégration et de la coordination de la politique

Directrice générale
Michelle Gosselin

Cette section appuie la prise de décisions éclairées au Ministère et l'élaboration de politiques de qualité supérieure.

La Division des priorités et de la planification fournit des services de facilitation, de coordination, de synthèse et de consultation juridique aux décideurs du Ministère, et elle est responsable de la conception et de l'amélioration des mécanismes d'élaboration de politiques.

La Division de la planification stratégique travaille en collaboration avec la haute direction pour gérer le processus de planification stratégique et définir le cadre stratégique global du Ministère qui comporte un rôle à deux volets, soit de fournisseur de services juridiques au gouvernement et de décideur en matière de justice.

La Division des relations intergouvernementales et externes fournit des services d'analyse stratégique, de conseils et de soutien au Ministère dans ses relations avec les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales nationales, en matière d'initiatives stratégiques de justice. Elle gère également la fonction consultative du Ministère.

La Division de la recherche et de la statistique effectue des recherches en sciences sociales visant à appuyer toutes les activités ministérielles d'élaboration de politiques et de programmes, notamment dans le domaine de la prestation de conseils, d'information et de services en matière de statistique et de sondages de l'opinion publique.

La Division de l'évaluation élabore des cadres d'évaluation pour la gestion des nouveaux programmes, des nouvelles politiques et des nouvelles lois et effectue toutes les évaluations de programmes requises au titre des politiques ministérielles, des lois et des autres instruments stratégiques et programmes opérationnels.

**Direction générale
des programmes**
Directrice générale
Carolina Gilliberti

Cette direction générale contribue à assurer un système de justice juste et accessible à la population canadienne au moyen de l'élaboration de programmes et de politiques et de la mise en œuvre d'ententes de partage des frais (notamment, le programme d'aide juridique en matière pénale, le programme de justice applicable aux jeunes et le programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones). En outre, elle administre un programme de subventions et de contributions conçu pour encourager et mettre en œuvre certaines réformes du système de justice. Les projets ainsi financés permettent d'offrir des programmes et des services novateurs, de la formation et de la vulgarisation juridiques, ou d'aider à la recherche sur d'éventuelles réformes du système de justice.

**Centre national de
prévention du
crime**
Directeur exécutif
David Gates

Le CNPC est le centre fédéral responsable des politiques et des programmes dans le domaine de la prévention du crime. Il appuie les travaux menés à l'échelle nationale et internationale dans le cadre de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Le Centre relève conjointement du ministre de la Justice et du solliciteur général. Il vise à accroître la sécurité de la collectivité et des personnes en dotant les Canadiennes et les Canadiens des connaissances, des compétences et des ressources

dont ils ont besoin pour appuyer et améliorer la prévention du crime dans leurs collectivités en traitant les causes profondes du crime.

**Centre canadien
des armes à feu**
Président-directeur
général
Gary Webster

Le Centre canadien des armes à feu (CCAF) est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la gestion du Programme canadien des armes à feu. Le fondement législatif du programme est la *Loi sur les armes à feu* et la Partie III du *Code criminel*.

Le Centre élabore et met en œuvre les systèmes d'enregistrement et de délivrance de permis mentionnés dans la *Loi sur les armes à feu*; il s'occupe aussi de l'administration du programme en collaboration avec les partenaires fédéraux et provinciaux. Au sein du gouvernement fédéral, les partenaires sont l'Agence des douanes et du revenu du Canada et la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui joue un rôle mineur. Les partenaires provinciaux sont ceux qui gèrent le programme conformément à la *Loi sur les armes à feu*.

Les contrôleurs des armes à feu sont nommés par les ministres provinciaux dans les administrations participant au programme : la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Le ministre de la Justice a nommé le contrôleur des armes à feu dans les administrations qui *ne* participent *pas* au programme : l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon. Le directeur de l'enregistrement, qui fait actuellement partie de la GRC, entre les données et gère le processus d'enregistrement.

Services au gouvernement

Bureau de l'avocat général principal

Avocat général principal par intérim
David Sgayias, c. r.

L'avocat général principal intervient dans le cadre d'affaires d'une grande importance pour les activités du gouvernement et représente la Couronne à titre d'avocat des litiges importants devant les tribunaux de tous les niveaux, y compris la Cour suprême du Canada.

Direction des services législatifs

Première conseillère législative
Katharine MacCormick

La Direction des services législatifs offre un soutien à l'ensemble du gouvernement grâce à divers services fournis au ministère de la Justice et aux autres ministères, notamment :

- rédaction des projets de lois du gouvernement et des motions visant à modifier les projets de loi;
- rédaction et examen des règlements;
- publication de la Partie III de la *Gazette du Canada*, du *Tableau des lois d'intérêt public et des ministres responsables*, du *Tableau des lois d'intérêt privé*, de la codification administrative des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982* et des volumes annuels des *Lois du Canada*;
- vérification de la conformité des projets de loi et des règlements au regard de la *Charte*;
- mise à jour et codification des lois et des règlements fédéraux.

La Direction doit veiller à la qualité des textes législatifs, veiller à la conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Déclaration canadienne des droits*, la *Loi sur les textes réglementaires* et vérifier que l'on tient compte de la nature bijuridique du système de justice au Canada.

**Affaires
autochtones**

SPGA*
Clare Beckton

La Section du droit des Autochtones, les Services juridiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Direction de la justice applicable aux Autochtones, tous logés dans les locaux du MAINC, sont chargés d'élaborer des politiques et de fournir des services juridiques dans le domaine de la justice applicable aux Autochtones. La Direction de la justice applicable aux Autochtones est aussi responsable de mettre en œuvre l'Initiative sur la justice applicable aux Autochtones, créée en vue d'aider les Autochtones à prendre une plus grande responsabilité quant à l'administration de la justice dans leurs collectivités.

**Portefeuille du
droit des affaires
et du droit
réglementaire**

SMA
Yves Côté

Le Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire comprend le bureau du sous-ministre adjoint et de près de 30 services juridiques ministériels et secrétariats. En collaboration avec les bureaux régionaux du Ministère, le Portefeuille fournit des services juridiques à des clients gouvernementaux dont le mandat est surtout axé sur le droit réglementaire, la sécurité publique ou le droit des affaires.

**Droit des affaires
et conseiller
juridique du
ministère de
l'Industrie**

SMA
J. Edward Thompson

**Organismes
centraux et
conseiller auprès
du ministère des
Finances**

SMA
Yvan Roy

Ce groupe fournit des services juridiques au Secrétariat du Conseil du Trésor, au ministère des Finances, au Bureau du surintendant des institutions financières et à la Commission de la fonction publique.

**Citoyenneté et
immigration**

SPGA
John Scratch

Ce portefeuille est chargé des affaires litigieuses dans le domaine de l'immigration et des poursuites liées aux crimes de guerre.

* SPGA : Sous-procureur général adjoint ou sous-procureure générale adjointe.

Contentieux des affaires civiles

SPGA
Jim Bissell

Les avocats du Contentieux des affaires civiles représentent le procureur général dans toutes les poursuites civiles intentées par le gouvernement fédéral ou contre lui.

En se fondant sur les recommandations du Comité du contentieux, le ministre de la Justice décide s'il faut intervenir dans des dossiers qui auraient une incidence importante sur le droit ou sur les intérêts du gouvernement. Les décisions d'interjeter appel ou les positions prises sur des questions litigieuses ou des dossiers importants font également l'objet d'un examen par le ministre.

Droit pénal

SPGA
Daniel Bellemare

Le SFP (Service fédéral des poursuites) regroupe tous les conseillers juridiques et mandataires fédéraux du Canada qui intentent des poursuites ou remplissent les fonctions connexes, notamment dans les domaines de l'entraide juridique et de l'extradition. L'Unité de coordination des mandataires fait également partie de ce groupe.

Nominations des mandataires : L'Unité de coordination des mandataires administre le processus de sélection et de nomination des mandataires; toutefois, les nominations doivent toutes recevoir l'approbation du ministre.

Droit public

Avocat général principal
Yves de Montigny

Des services spécialisés en matière de droit public sont fournis dans les cinq domaines suivants :

- droit constitutionnel et administratif;
- droit de l'information et de la protection des renseignements personnels;
- droit international et activités connexes;
- droits de la personne;
- affaires étrangères et droit du commerce international.

Services fiscaux

SPGA
Ian MacGregor

Ce portefeuille comprend le Cabinet du sous-procureur général adjoint, les Services juridiques ministériels de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et la Section du contentieux des affaires fiscales. Le Portefeuille fournit des conseils juridiques, des services de contentieux et des services de rédaction à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux fournissent des services de contentieux ainsi que des conseils en matière de politiques aux ministères et organismes fédéraux de partout au Canada. Leur effectif global s'élève à environ 1 700 employés. Tous les directeurs régionaux principaux font partie du Conseil exécutif, l'instance décisionnelle de la haute direction du Ministère.

Directeur régional principal
Région de l'Atlantique
Ted Tax

Le Bureau régional de l'Atlantique, situé à Halifax, fournit des services de contentieux et des conseils juridiques dans une variété de domaines touchant les ministères et les organismes présents dans les quatre provinces de l'Atlantique. Le bureau offre toute une gamme de services dans les domaines du contentieux des affaires civiles, du droit fiscal, des poursuites pénales, des conseils, du droit commercial et du droit de l'immobilier. Il y a aussi des services juridiques ministériels à l'administration centrale du ministère des Anciens Combattants à Charlottetown.

Directeur régional principal
Région du Québec
Donald Lemaire

Le Bureau régional du Québec est chargé de diriger et de gérer les interactions du Ministère avec la province de Québec et les interactions au sein de celle-ci, y compris le contentieux de la province. Les avocats travaillant à Montréal, à Ottawa et à Québec fournissent des services juridiques aux ministères et aux organismes fédéraux touchés par des litiges civils partout dans la province, ils représentent l'Agence des douanes et du revenu du Canada dans les affaires de droit fiscal et ils participent aux dossiers pénaux portant sur des lois fédérales et pour lesquels le procureur général du Canada intente des poursuites.

Directeur régional principal
Région de l'Ontario
Paul Evraire

Le Bureau régional de l'Ontario, dont l'administration centrale est à Toronto, fournit des services juridiques dans les régions du centre et du sud-ouest de l'Ontario. Il dispense, entre autres, des services et des conseils juridiques dans les domaines du droit des Autochtones, du droit des affaires, des questions touchant les organismes centraux et des sociétés d'État, des poursuites pénales, du droit de l'immigration, du droit public, de la réglementation, du droit fiscal ainsi que des questions générales.

Directrice régionale
principale
Région des Prairies
Donna Miller

La région des Prairies comprend le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Ce bureau régional fournit des services juridiques aux ministères et aux organismes fédéraux présents dans ce grand territoire. Le bureau régional est situé à Edmonton, et il y a des bureaux supplémentaires à Winnipeg, à Saskatoon et à Calgary (effectif total : 420 employés). Les services offerts aux ministères et aux organismes clients comprennent les domaines suivants : le droit des Autochtones, les poursuites civiles et les conseils (droit des affaires, droit réglementaire et droit de l'immigration notamment), les poursuites pénales, les litiges en matière fiscale et relatifs à la perception ainsi que les conseils généraux.

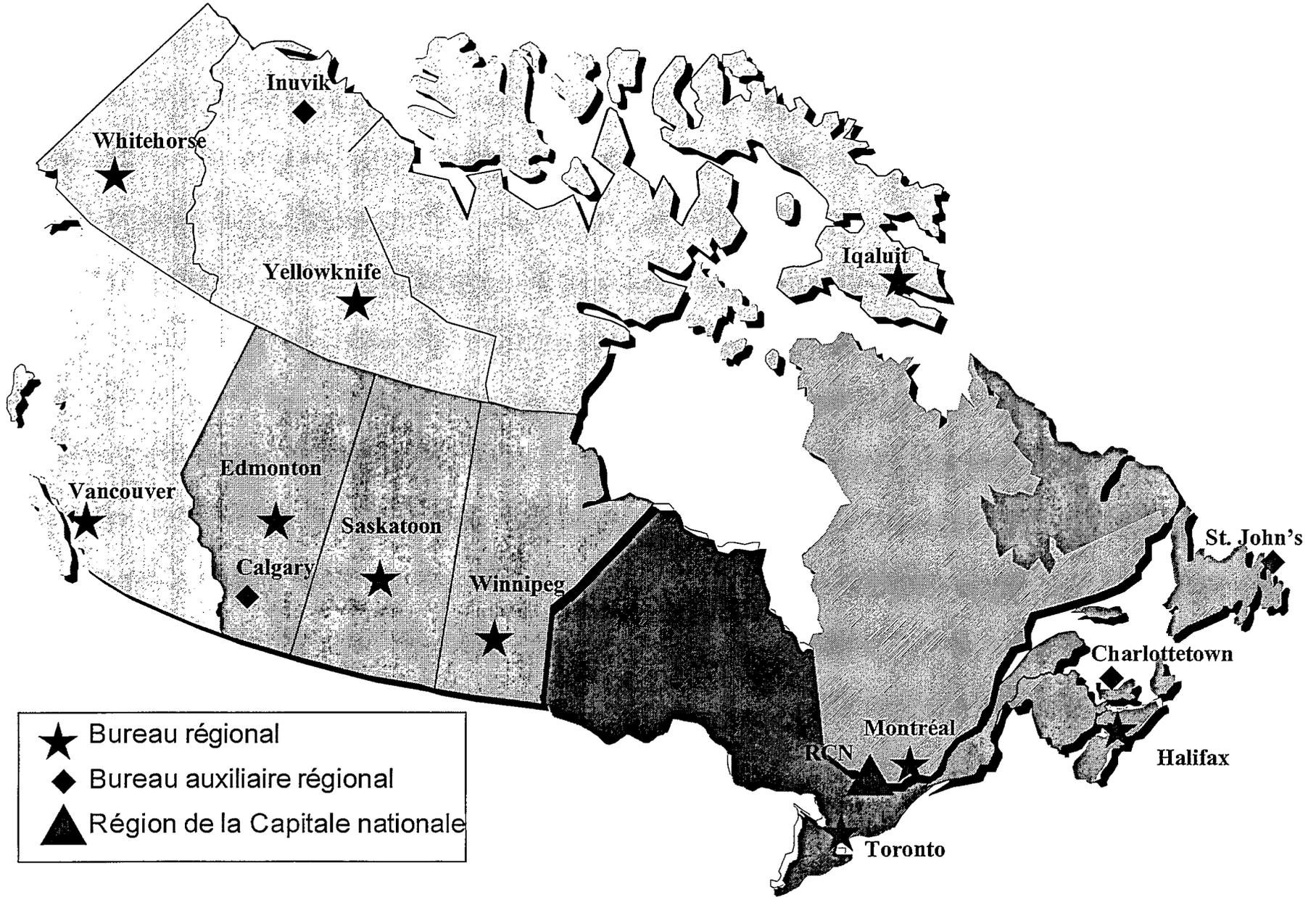
Directrice régionale
principale
Région du Pacifique
Barbara Burns

Le Bureau régional du Pacifique offre un soutien au contentieux ainsi que des conseils aux ministères et aux organismes fédéraux de la Colombie-Britannique. Grâce à son effectif de 350 employés, le bureau dispense toute une gamme de services, notamment dans le domaine du droit de l'immigration, du droit fiscal et du droit des Autochtones, des conseils aux organismes centraux, du droit réglementaire et des poursuites pénales.

Directeur régional
principal
Région du Nord
Andy Watt

Le Bureau de la région du Nord comprend le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut et il fournit des services juridiques aux ministères et aux organismes fédéraux du Nord. L'administration centrale régionale est située à Whitehorse, et il y a des bureaux à Yellowknife et à Iqaluit ainsi que des bureaux satellites à Inuvik et à Rankin Inlet (effectif total : 80 employés). Les services et les conseils juridiques fournis aux ministères et aux organismes comprennent le droit des Autochtones, les poursuites civiles et les conseils (droit des affaires, droit réglementaire et droit de l'immigration), les poursuites pénales, les litiges en matière fiscale et relatifs à la perception ainsi que les conseils généraux.

Justice Across Canada



Services au Ministère

Secrétariat corporatif

Directrice générale
Mimsie Rodrigue

Le Secrétariat corporatif assure des conseils stratégiques et un soutien opérationnel au ministre, au sous-ministre et à l'équipe des SM, et favorise la coordination ainsi que l'échange d'information horizontale au sein du Ministère. Il compte deux unités :

- le Secrétariat ministériel
- le Secrétariat de l'équipe des sous-ministres

Secrétariat ministériel

Directrice
Catherine MacLeod

Le Secrétariat ministériel fournit des services au ministre et au Ministère en ce qui a trait aux questions touchant le Cabinet du ministre et les responsabilités parlementaires. Il s'occupe également du système de correspondance ministérielle et de la liaison entre le ministre et son personnel ainsi que son Ministère. Le Secrétariat compte quatre services : Affaires du Cabinet, Affaires parlementaires, Liaison ministérielle et Correspondance ministérielle.

Secrétariat de l'équipe des sous-ministres

Directrice
Francine Charlebois

Le Secrétariat de l'équipe des sous-ministres fournit un soutien à l'Équipe des sous-ministres en agissant comme principal point de contact pour toutes les activités de l'Équipe qui nécessitent une rétroaction et une coordination au sein du Ministère. Le Secrétariat favorise l'échange d'information, l'intégration et le réseautage dans le cadre de son mandat relatif à la coordination des questions qui doivent être examinées par le sous-ministre, et il assure une gestion intégrée et une surveillance de ces questions.

Bureau du conseil exécutif

Avocate générale
Pamela McCurry

Le Conseil exécutif est le principal organe décisionnel du Ministère. Ses travaux et ceux de ses deux divisions (Droit et politique, et Gestion) sont appuyés par le Bureau du conseil exécutif qui gère le processus décisionnel du Conseil.

Communications

Directrice générale
Rachel Larabie-
LeSieur

La Direction des communications est responsable des communications externes et internes du Ministère. Ses dirigeants et ses agents travaillent de près avec le Cabinet du ministre pour fournir des conseils, un soutien et des services en matière de communication.

Services ministériels

SMA
Robert F. Bourgeois

La Direction des services ministériels fournit une vaste gamme de services administratifs et financiers ainsi qu'un soutien en matière de gestion au Ministère, notamment :

- le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

- les Finances, Administration et Programmes
- la Vérification interne
- la Direction générale des ressources humaines
- la Direction générale de la gestion de l'information
- l'Unité des initiatives stratégiques

Ministère de la Justice Profil des ressources

Ressources du portefeuille de la Justice

Le portefeuille du ministre de la Justice est constitué du ministère de la Justice et de neuf commissions, organismes et tribunaux indépendants (voir une description de ceux-ci à l'onglet 2).

Les organisations membres du portefeuille de la Justice doivent, par l'entremise du ministre de la Justice, rendre compte au Parlement de la conduite de leurs activités. Elles préparent des plans de dépenses individuels et rendent compte de leurs réalisations dans le cadre des budgets annuels. Leurs plans de dépenses ministérielles sont approuvés par le ministre de la Justice et déposés à la Chambre des communes par l'entremise du Conseil du Trésor, c'est-à-dire par le président du Conseil du Trésor au nom du ministre de la Justice. Les niveaux de ressources de ces organisations pour l'exercice 2001-2002 figurent au tableau 1.

Ressources du ministère de la Justice pour l'exercice 2001-2002

Le ministère de la Justice prévoit de dépenser environ 960,5 millions de dollars au cours du présent exercice 2001-2002 (voir le tableau 2). Les dépenses se répartissent en deux grandes catégories – les ressources opérationnelles et les subventions et contributions. Le montant des dépenses ministérielles prévues comprend 243,4 millions de dollars en nouvelles ressources additionnelles approuvés durant le présent exercice jusqu'à présent.

Dépenses opérationnelles

Les dépenses opérationnelles représentent environ 54 % des dépenses ministérielles prévues, totalisant 519 millions de dollars en 2001-2002 (voir le tableau 2).

- De ce montant 133,6 millions de dollars sont des fonds provisoires – c'est-à-dire un financement accordé pour une période limitée plutôt que sur une base permanente.
- Les ressources opérationnelles de 519 millions de dollars comprennent 303,6 millions de dollars en salaires et 215,4 millions de dollars en autres coûts de fonctionnement, notamment la formation, les déplacements, les contrats de services, l'entretien et les fournitures.

Subventions et contributions

Les subventions et contributions constituent le reste des dépenses ministérielles prévues (tableau 3). Le Ministère versera 441,5 millions de dollars en subventions et contributions en 2001-2002.

- Les deux principaux programmes de contribution – totalisant 297,2 millions de dollars en contributions au cours du présent exercice – sont conçus pour aider les provinces et les territoires dans le fonctionnement de leurs systèmes d'aide juridique et leurs services de justice pour les jeunes aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

Tableau 1
Portefeuille du ministre de la Justice
Budget principal des dépenses pour 2000-2001*

en millions de dollars

Ministère de la Justice		717,1
Bureau du Commissaire à la magistrature		273,2
Cour fédérale du Canada		34,2
Cour suprême du Canada		18,4
Commission canadienne des droits de la personne		17,5
Cour canadienne de l'impôt		10,8
Commissariat à l'information du Canada		15,3
Bureau du commissaire à l'information	4,2	
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	11,1	
Commissariat canadien des droits de la personne		2,9
Commission du droit du Canada		3,0
		1092,4

*Source : Budget principal des dépenses, 2001-2002

Tableau 2
Dépenses ministérielles prévues
en millions de dollars

	<u>2000-2001</u>	<u>2001-2002*</u>	<u>2002-2003</u>	<u>2003-2004</u>
Ressources opérationnelles				
Permanentés	306,6	385,4	362,2	371,1
Temporaires	202	133,6	3,5	3,5
Total opérationnel	<u>508,6</u>	<u>519</u>	<u>365,7</u>	<u>374,6</u>
Subventions et contributions	376,2	441,5	398,7	380,8
Total	<u>884,8</u>	<u>960,5</u>	<u>764,4</u>	<u>755,4</u>

* Les dépenses prévues pour 2001-2002 comprennent les nouvelles ressources approuvées durant l'exercice jusqu'à maintenant.

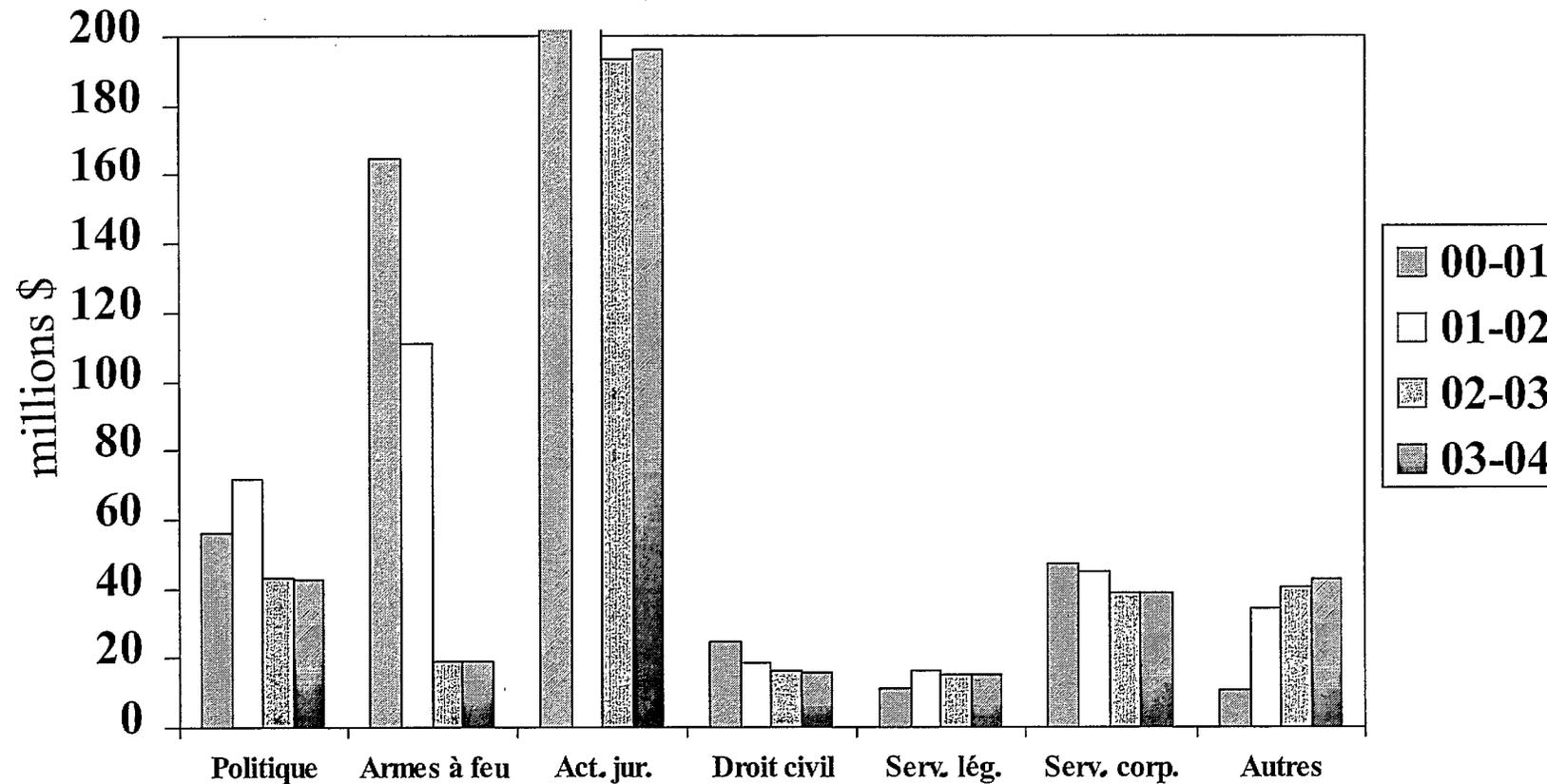
Tableau 3

Subventions et contributions

2000-2001

	en millions de dollars
Justice applicable aux jeunes	218,4
Accords de partage des coûts des services d'aide juridique	99,3
Prévention du crime	42,2
Programme des armes à feu	33,7
Pensions alimentaires pour enfants et droit de la famille	18,0
Fonds de la Stratégie relative à la justice applicable aux autochtones	6,4
Programmes d'assistance parajudiciaires aux autochtones et autres projets autochtones	4,0
Services d'accès à la justice dans les territoires (aide juridique, assistance parajudiciaire aux autochtones et services de vulgarisation et d'informations juridiques)	3,8
Fonds de contribution consolidé	2,8
Procès Air India	8,2
Victimes	1,9
Subventions annuelles à des organisations spécifiques	2,4
Violence familiale	0,4
Total	441,5

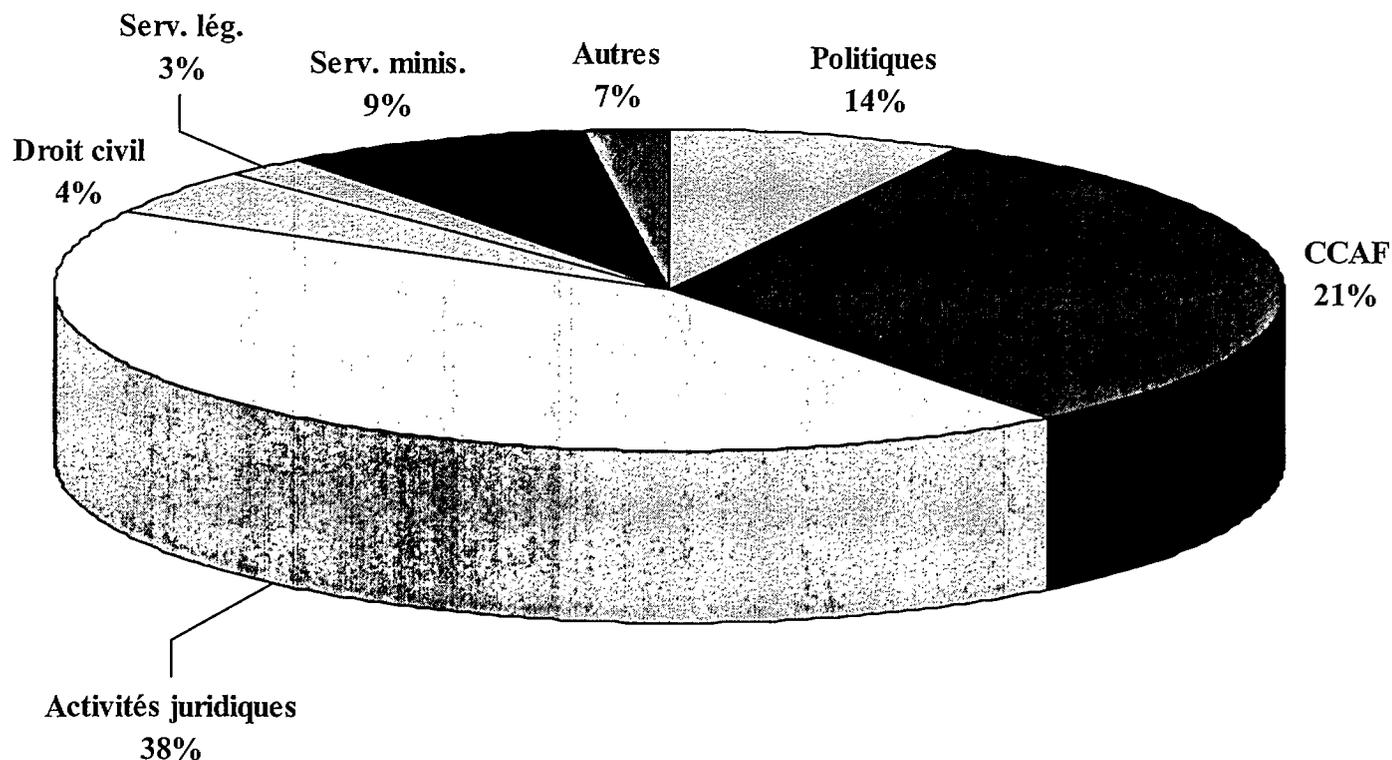
Dépenses d'exploitation prévues par secteur



La rubrique Autres comprend : Cabinet du ministre, Bureau du sous-ministre, Diversité et égalité des sexes, Communications, Réserve et Affaires constitutionnelles.

Les services ministériels comprennent : Ressources humaines, Direction générale du contrôleur, Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, Gestion de l'information, et Bureau de la gestion des conflits.

Figure 1
Ministère de la Justice
Dépenses prévues en 2001-2002



Total : 519 millions \$

La rubrique Autres comprend : Cabinet du ministre, Bureau du sous-ministre, Diversité et égalité des sexes, Communications, Réserve et Affaires constitutionnelles.

Les services ministériels comprennent : Ressources humaines, Direction générale du contrôleur, Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, Gestion de l'information, et Bureau de la gestion des conflits.

Department of Justice Act

Loi sur le ministère de la Justice

CHAPTER J-2

CHAPITRE J-2

An Act respecting the Department of
Justice

Loi concernant le ministère de la Justice

SHORT TITLE

TITRE ABRÉGÉ

Short title

1. This Act may be cited as the
Department of Justice Act.
R.S., c. J-2, s. 1.

1. *Loi sur le ministère de la Justice*.
S.R., ch. J-2, art. 1.

Titre abrégé

ESTABLISHMENT OF THE DEPARTMENT; ATTORNEY GENERAL

MISE EN PLACE

Department
established

2. (1) There is hereby established a
department of the Government of Canada
called the Department of Justice over
which the Minister of Justice appointed by
commission under the Great Seal shall
preside.

2. (1) Est constitué le ministère de la
Justice, placé sous l'autorité du ministre
de la Justice. Celui-ci est nommé par
commission sous le grand sceau.

Constitution du
ministère

Minister and
Attorney General

(2) The Minister is *ex officio* Her
Majesty's Attorney General of Canada,
holds office during pleasure and has the
management and direction of the
Department. R.S., c. J-2, s. 2.

(2) Le ministre est d'office procureur
général de Sa Majesté au Canada; il
occupe sa charge à titre amovible et
assure la direction et la gestion du
ministère. S.R., ch. J-2, art. 2.

Ministre et
procureur
général

Deputy head

3. (1) The Governor in Council may
appoint an officer called the Deputy
Minister of Justice to hold office during
pleasure and to be the deputy head of the
Department.

3. (1) Le gouverneur en conseil peut
nommer, à titre amovible, un sous-
ministre de la Justice; celui-ci est
l'administrateur général du ministère.

Administrateur
général

Deputy Attorney
General

(2) The Deputy Minister is *ex officio* the
Deputy Attorney General.

(2) Le sous-ministre est d'office sous-
procureur général.

Sous-procureur
général

Associate Deputy
Ministers

(3) The Governor in Council may
appoint two Associate Deputy Ministers of
Justice, each of whom shall have the
rank and status of a deputy head of a
department and as such shall under the
Deputy Minister exercise and perform
such powers, duties and functions as
deputies of the Minister and otherwise as
the Minister may specify.
R.S., c. J-2, s. 3.

(3) Le gouverneur en conseil peut
nommer deux sous-ministres délégués
de la Justice, avec rang et statut
d'administrateurs généraux de ministère.
Placés sous l'autorité du sous-ministre,
ils exercent, à titre de représentants du
ministre ou autre titre, les pouvoirs et
fonctions que celui-ci leur attribue.
S.R., ch. J-2, art. 3.

Sous-ministres
délégués

POWERS, DUTIES AND FUNCTIONS OF THE MINISTER

POUVOIRS ET FONCTIONS DU MINISTRE

Powers, duties
and functions of
the Minister

4. The Minister is the official legal adviser of the Governor General and the legal member of the Queen's Privy Council for Canada and shall

(a) see that the administration of public affairs is in accordance with law;

(b) have the superintendence of all matters connected with the administration of justice in Canada, not within the jurisdiction of the governments of the provinces;

(c) advise on the legislative Acts and proceedings of each of the legislatures of the provinces, and generally advise the Crown on all matters of law referred to the Minister by the Crown; and

(d) carry out such other duties as are assigned by the Governor in Council to the Minister. R.S., c. J-2, s. 4.

Examination of
Bills and
regulations

4.1 (1) Subject to subsection (2), the Minister shall, in accordance with such regulations as may be prescribed by the Governor in Council, examine every regulation transmitted to the Clerk of the Privy Council for registration pursuant to the *Statutory Instruments Act* and every Bill introduced in or presented to the House of Commons by a minister of the Crown, in order to ascertain whether any of the provisions thereof are inconsistent with the purposes and provisions of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the Minister shall report any such inconsistency to the House of Commons at the first convenient opportunity.

Exception

(2) A regulation need not be examined in accordance with subsection (1) if prior to being made it was examined as a proposed regulation in accordance with section 3 of the *Statutory Instruments Act* to ensure that it was not inconsistent with the purposes and provisions of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.
R.S., 1985, c. 31 (1st Suppl.), s. 93;
1992, c. 1, s. 144(F).

4. Le ministre est le conseiller juridique officiel du gouverneur général et le juriconsulte du Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada; en outre, il :

a) veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques;

b) exerce son autorité sur tout ce qui touche à l'administration de la justice au Canada et ne relève pas de la compétence des gouvernements provinciaux;

c) donne son avis sur les mesures législatives et les délibérations de chacune des législatures provinciales et, d'une manière générale, conseille la Couronne sur toutes les questions de droit qu'elle lui soumet;

d) remplit les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui assigner. S.R., ch. J-2, art. 4.

Attributions

4.1 (1) Sous réserve du paragraphe (2), le ministre examine, conformément aux règlements pris par le gouverneur en conseil, les règlements transmis au greffier du Conseil privé pour enregistrement, en application de la *Loi sur les textes réglementaires* ainsi que les projets ou propositions de loi soumis ou présentés à la Chambre des communes par un ministre fédéral, en vue de vérifier si l'une de leurs dispositions est incompatible avec les fins et dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et fait rapport de toute incompatibilité à la Chambre des communes dans les meilleurs délais possible.

Examen de
projets de loi et
de règlements

(2) Il n'est pas nécessaire de procéder à l'examen prévu par le paragraphe (1) si le projet de règlement a fait l'objet de l'examen prévu à l'article 3 de la *Loi sur les textes réglementaires* et destiné à vérifier sa compatibilité avec les fins et les dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
L.R. (1985), ch. 31 (1er suppl.), art. 93;
1992, ch. 1, art. 144(F).

Exception

POWERS, DUTIES AND FUNCTIONS OF
THE ATTORNEY GENERALPOUVOIRS ET FONCTIONS DU
PROCUREUR GÉNÉRALPowers, duties
and functions of
Attorney General

5. The Attorney General of Canada

5. Les attributions du procureur
général du Canada sont les suivantes :

Attributions

(a) is entrusted with the powers and charged with the duties that belong to the office of the Attorney General of England by law or usage, in so far as those powers and duties are applicable to Canada, and also with the powers and duties that, by the laws of the several provinces, belonged to the office of attorney general of each province up to the time when the *Constitution Act, 1867*, came into effect, in so far as those laws under the provisions of the said Act are to be administered and carried into effect by the Government of Canada;

a) il est investi des pouvoirs et fonctions afférents de par la loi ou l'usage à la charge de procureur général d'Angleterre, en tant que ces pouvoirs et ces fonctions s'appliquent au Canada, ainsi que de ceux qui, en vertu des lois des diverses provinces, ressortissaient à la charge de procureur général de chaque province jusqu'à l'entrée en vigueur de la *Loi constitutionnelle de 1867*, dans la mesure où celle-ci prévoit que l'application et la mise en oeuvre de ces lois provinciales relèvent du gouvernement fédéral;

(b) shall advise the heads of the several departments of the Government on all matters of law connected with such departments;

b) il conseille les chefs des divers ministères sur toutes les questions de droit qui concernent ceux-ci;

(c) is charged with the settlement and approval of all instruments issued under the Great Seal;

c) il est chargé d'établir et d'autoriser toutes les pièces émises sous le grand sceau;

(d) shall have the regulation and conduct of all litigation for or against the Crown or any department, in respect of any subject within the authority or jurisdiction of Canada; and

d) il est chargé des intérêts de la Couronne et des ministères dans tout litige où ils sont parties et portant sur des matières de compétence fédérale;

(e) shall carry out such other duties as are assigned by the Governor in Council to the Attorney General of Canada. R.S., c. J-2, s. 5.

e) il remplit les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui assigner. S.R., ch. J-2, art. 5.

Lois dont l'application relève du ministère de la Justice

Loi sur le ministère de la Justice et autres lois

Le ministère de la Justice existe en vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice* qui a été adoptée en 1868 (voir l'onglet 6 pour la version actuelle de la *Loi*). La *Loi* définit le rôle du Ministère : fournir des services juridiques aux ministères et organismes individuels et se charger des affaires juridiques du gouvernement dans son ensemble. La *Loi* établit également les pouvoirs, les responsabilités et les fonctions du ministre de la Justice et procureur général du Canada.

En plus de cette loi générale habilitante, le ministre et le Ministère sont responsables d'un certain nombre d'autres lois. Celles-ci portent tant sur des questions plutôt courantes, comme le dépôt du rapport annuel d'un organisme devant le Parlement, que sur des responsabilités plus générales, comme l'obligation d'examiner les lois et les règlements fédéraux afin d'assurer leur conformité à la *Charte canadienne des droits et libertés*, à la *Déclaration des droits de la personne* et à la *Loi sur les textes réglementaires*. Les lois dont le ministre assume l'entière responsabilité ou celles pour lesquelles il partage la responsabilité avec le Parlement sont énoncées ci-dessous.

Le ministre de la Justice assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes avec le Parlement (à compter de janvier 2002)

Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales
Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)
Loi sur l'arbitrage commercial
Loi sur les armes à feu
Loi sur les biens en déshérence
Loi sur la Commission de réforme du droit
Loi sur les contraventions
*Loi sur la Convention Canada – Royaume-Uni relative aux
jugements en matière civile et commerciale*
*Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences
arbitrales étrangères*
*Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale
de marchandises*
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt
Loi sur la Cour fédérale

Entière
responsabilité
(suite)

Loi sur la Cour suprême
Déclaration canadienne des droits
Loi sur le divorce
Loi canadienne sur les droits de la personne
Loi sur l'enrôlement à l'étranger
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle
Loi sur l'extradition
Loi sur l'identification des criminels
Loi sur l'immunité des États
*Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et
d'obligations*
Loi sur les infractions en matière de sécurité
Loi d'interprétation
Loi sur les jeunes contrevenants
Loi sur les juges
Loi sur les langues officielles
Loi sur les Lois révisées du Canada (1985)
Loi sur le mariage (degrés prohibés)
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères
Loi sur le ministère de la Justice
Loi sur la preuve au Canada
Loi canadienne sur les prises
*Loi de réparation consécutive à une interruption des services
postaux*
*Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux
administratif*
Loi sur la révision des lois
Loi sur les secrets officiels
Loi sur les textes réglementaires

**Le ministre
partage la
responsabilité de
ces lois**

Loi sur l'accès à l'information
Code criminel
Loi sur les connaissements
*Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et
d'obligations*
Loi sur la protection des renseignements personnels
Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions

Travaux parlementaires

1^{RE} SESSION, 37^E LEGISLATURE
(30 JANVIER 2001 –)

Surveillance des activités législatives

Les travaux parlementaires et les mesures législatives en cours d'examen auxquels s'intéresse le ministre sont surveillés par l'Unité des affaires parlementaires du Secrétariat du Ministère.

Affaires législatives

Au cours de la 1^{re} session, la ministre de la Justice a déposé dix projets de loi, dont si ont été adoptés par le Parlement et ont reçu la sanction royale. Les quatre autres projets de loi sont encore en cours d'examen. Le ministère de la Justice du Canada surveille de près quatre projets de loi qui ont été déposés par d'autres ministres.

Projets de loi du ministère de la Justice adoptés par le Parlement

S-4 Harmonisation du droit fédéral avec le droit civil de la province de Québec

Une loi n^o 1 visant à harmoniser le droit fédéral avec le droit civil de la province de Québec et modifiant certaines lois pour que chaque version linguistique tienne compte du droit civil et de la common law.

C-12 Loi modifiant la *Loi sur les juges* (rémunération des juges)

Un projet de loi qui modifie la *Loi sur les juges* afin d'augmenter le traitement et les indemnités des juges nommés par le gouvernement fédéral. Il apporte de plus des améliorations au régime actuel de pension des juges et établit à leur intention un régime distinct d'assurance.

C-24 Crime organisé

Modifications apportées au *Code criminel* qui créent de nouvelles infractions, aggravent les peines pour les personnes impliquées dans le crime organisé, améliorent la protection contre l'intimidation des personnes qui jouent un rôle dans le système de justice, simplifient la définition d'une « organisation criminelle », élargissent les pouvoirs des organismes d'application de la loi à l'égard de la confiscation des produits de la criminalité, accordent aux agents de la paix une immunité restreinte de la responsabilité pénale à l'égard des actes qu'ils commettent dans le cadre d'une enquête ou de l'infiltration d'une organisation criminelle qui constitueraient par ailleurs des infractions.

C-36 Loi antiterroriste	Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois, et édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme.
C-40 Loi corrective	Loi visant à corriger des anomalies, contradictions, archaïsmes ou erreurs relevés dans les lois fédérales et à y apporter d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet.
C-46 Programme d'utilisation d'antidémarrateurs avec éthylomètre	Modifications apportées au <i>Code criminel</i> afin d'habiliter le tribunal à accorder aux récidivistes assujettis à une interdiction de conduire la permission de conduire s'ils s'inscrivent à un programme provincial d'utilisation d'antidémarrateurs avec éthylomètre.
Projets de loi du ministère de la Justice dont le Parlement est saisi	
C-7 Loi sur le système de justice pénale pour adolescents	Loi qui répond à l'engagement pris par le gouvernement (dans sa Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes en mai 1998) de présenter une loi pour établir une meilleure distinction entre les crimes violents et non violents et qui prévoit des mesures appropriées pour les traiter, renforcer les efforts visant à réadapter les jeunes qui commettent des crimes et favoriser le recours à des solutions de rechange efficaces et significatives à la mise sous garde des adolescents non violents.
Situation : Le projet a été adopté par la Chambre des communes. Le Sénat a approuvé un amendement, de sorte que le projet de loi doit être renvoyé à la Chambre des communes pour examen de l'amendement apporté par le Sénat.	
C-15A Loi omnibus modifiant le Code criminel	Le projet de loi vise à modifier le <i>Code criminel</i> en ajoutant de nouvelles infractions et en prévoyant d'autres mesures pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle par l'utilisation d'Internet. Le projet de loi traite aussi des infractions d'invasion de domicile, de désarmement d'un agent de la paix et de harcèlement criminel.

Situation : Le projet de loi est actuellement devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles en attente de l'étude article par article. Le gouvernement va proposer un amendement, de sorte que le projet de loi va être renvoyé à la Chambre des communes pour examen d'au moins un amendement apporté par le Sénat.

C-15B Cruauté
envers les animaux
et *Loi sur les armes
à feu*

Le projet de loi vise à modifier le *Code criminel* pour alourdir les peines maximales pour cruauté intentionnelle envers les animaux, sans limites fixes pour les amendes, et à apporter des modifications de forme à la *Loi sur les armes à feu* en ce qui a trait à l'administration et à la délivrance des permis.

Situation : Le projet de la loi est à l'étape du rapport à la Chambre des communes en attente du débat sur les motions présentées pour l'amender.

C-30 Loi sur le
service administratif
des tribunaux
judiciaires

La loi a pour but de :

- a) favoriser la coordination au sein de la Cour fédérale, de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour d'appel de la cour martiale et la coopération entre elles, pour faciliter la prestation à celles-ci de services administratifs efficaces;
- b) accroître l'indépendance judiciaire en chargeant un organisme indépendant du gouvernement du Canada d'assurer les services administratifs des tribunaux et de confirmer le rôle des juges en chef et des juges en ce qui concerne l'administration des tribunaux;
- c) accroître la responsabilité à l'égard de l'utilisation de fonds publics pour l'administration des tribunaux tout en réitérant le principe de l'indépendance judiciaire.

Situation : Le projet de loi vient d'être retourné à la Chambre des communes après étude en comité ; il est à l'étape du rapport et de la troisième lecture. On s'attend à ce que le projet de loi soit adopté rapidement par la Chambre des communes et le Sénat.

**Projets de loi
auxquels
s'intéresse le
ministère de la
Justice (présentés
par d'autres
ministres)**

C-16
Enregistrement des
organismes de
bienfaisance et
renseignements de
sécurité

Le projet de loi a pour but de préserver l'intégrité du système canadien des organismes de bienfaisance enregistrés en empêchant les organisations qui soutiennent les actes de terrorisme de profiter des avantages fiscaux conférés par le statut d'organisme de bienfaisance enregistré sous le régime de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Situation : Le projet de loi a été retiré et ses dispositions ont été déposées à nouveau dans le cadre du projet de loi C-36, qui a depuis été adopté et a reçu la sanction royale.

C-35 Modification de
la *Loi sur les
missions étrangères
et les organisations
internationales*

Le projet de loi vise à combler les lacunes de la définition actuelle de l'expression « organisation internationale » et à donner à la Gendarmerie royale du Canada la responsabilité première d'assurer la sécurité lors du déroulement d'une conférence intergouvernementale. Ce fondement législatif plus clair appuie les mesures de sécurité que prennent les autorités policières canadiennes en vue de remplir les obligations du Canada en matière de protection des personnes qui bénéficient de privilèges et d'immunités aux termes de cette loi.

Situation : Le projet de loi a été adopté par la Chambre des communes; le Comité sénatorial permanent sur les affaires étrangères doit l'étudier.

C-42 Loi sur la
sécurité publique
(Omnibus 2)

Le projet de loi modifierait 19 lois et promulguerait la *Loi de mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines* en vue d'améliorer la sécurité publique à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001.

Situation: Le projet est à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes.

C-44 Loi modifiant la
*Loi sur
l'aéronautique*

La loi prévoit que l'utilisateur d'un aéronef en partance du Canada ou d'un aéronef canadien en partance de l'étranger peut, conformément aux règlements, communiquer à l'autorité

compétente de tout État étranger les renseignements sous son contrôle exigés par la législation de cet État relativement à toute personne qui est ou sera vraisemblablement à bord de l'aéronef.

Situation: Le projet de loi a obtenu la sanction royale le 18 décembre 2001.

Travaux des comités

La Ministre et divers fonctionnaires du Ministère ont comparu à maintes reprises devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes et le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles au sujet des projets de loi ou des études entamées par ces comités. La Ministre a également comparu à deux reprises devant le Comité permanent de la procédure et des Affaires de la Chambre afin de traiter de questions de privilège relativement à des prétendues fuites de projets de loi (C-15 et C-36) avant qu'ils ne soient présentés en Chambre.

Études du comité

- Douzième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international
Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a présenté son douzième rapport le 21 novembre 2001. Il demandait au gouvernement de tenir compte des réserves des experts-juristes indépendants à l'égard du projet de loi C-35 (*Loi modifiant la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales*). Ces réserves visaient « l'adéquation et la clarté interprétative du libellé actuel de l'article 5 » par lequel serait ajouté un nouvel article 10.1 à la *Loi*, afin d'indiquer clairement quel sera la base légale des mesures de sécurité prises par les policiers pour respecter les obligations du Canada relatives à la protection des personnes jouissant de privilèges ou d'immunités en vertu de la *Loi*.

Le Comité a demandé au gouvernement de déposer une réponse globale aux questions touchant les pouvoirs requis par la GRC pour établir des périmètres de sécurité, les bases légales ou aux autres de ces pouvoirs et l'opportunité d'établir des lignes de conduites précises pour l'exercice de ces pouvoirs dans la loi de la GRC.

Situation : Le gouvernement travaille actuellement à préparer sa réponse; il a jusqu'en avril 2002 pour la présenter.

- Deuxième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne
 - Le 13 décembre 2001, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a déposé son deuxième rapport intitulé, *Des promesses à tenir : Le respect des obligations du Canada en matière de droits de la personne*. Le Comité a recommandé que le gouvernement du Canada :
 - donne à la Commission canadienne des droits de la personne, avec les ressources suffisantes, la tâche de mener une analyse de l'impact sur les droits de la personne des nouvelles mesures de sécurité et de lutte antiterroriste, afin de vérifier si l'équilibre est atteint entre les mesures nationales de sécurité et de lutte antiterroriste, d'une part, et les droits de la personne, d'autre part;
 - rédige et dépose au Parlement des modifications à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* de façon à ajouter la « condition sociale » comme motif illicite de distinction;
 - réponde au rapport de 2000 du Comité de révision de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* au cours de la présente session parlementaire;
 - prenne des mesures, en collaboration avec les organismes intéressés, pour élaborer un code modèle en matière de droits de la personne à soumettre à l'étude de toutes les administrations canadiennes;
 - reprenne la pratique de réunions régulières (au moins tous les deux ans) des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des droits de la personne.

Situation : Le Ministère examine actuellement le rapport.

Tribunes fédérales-provinciales-territoriales

Réunion annuelle des ministres de la Justice et des procureurs généraux fédéral, provinciaux et territoriaux

Cette réunion annuelle permet aux ministres de discuter de questions et de priorités relatives à la justice qui nécessitent leur orientation ou leur décision. Toutefois, les réunions qui ont eu lieu en 2001 n'ont pas respecté le calendrier régulier compte tenu des attaques terroristes qui ont eu lieu aux États-Unis. On a interrompu la réunion du 11 septembre et on a tenu une réunion de suivi le 28 novembre afin d'aborder les questions liées à la lutte contre le terrorisme. On prévoit tenir une autre réunion les 13 et 14 février 2002 à Moncton, au Nouveau-Brunswick, pour traiter des points qui n'ont pas été discutés aux réunions tenues en 2001.

De plus, on tient des réunions trimestrielles et des conférences téléphoniques dont les sous-ministres profitent pour discuter des nouvelles questions et des questions permanentes, tant au niveau provincial que national, examiner les tendances et élaborer de nouvelles stratégies et de nouvelles approches.

Réunions bilatérales avec les ministres

Le ministre de la Justice rencontre individuellement (au besoin) les ministres de la Justice et procureurs généraux des provinces et des territoires afin de discuter de questions propres à une administration précise. Ces réunions ont habituellement lieu à la demande d'un ministre provincial ou territorial, et une liste des points à aborder est habituellement fournie avant la réunion.

Structures fédérales, provinciales et territoriales

Des réunions régulières des fonctionnaires permettent d'appuyer l'élaboration d'options qui seront soumises au sous-ministre et au ministre pour examen.

Des discussions entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont lieu sous plusieurs structures incluant autant des comités permanents qu'à durée déterminée. Certains d'entre eux se rapportent à d'autres comités alors que d'autres se rapportent directement aux sous-ministres. Voici des exemples de comités permanents :

- le Comité de coordination des hauts fonctionnaires ou CCHF (justice pénale),

- le Comité de coordination des hauts fonctionnaires (justice pour les jeunes),
- le Comité de coordination des hauts fonctionnaires (droit de la famille),
- le Comité des agents de liaison du Centre canadien de la statistique juridique,
- le Groupe permanent de travail sur l'aide juridique.

Certains de ces comités possèdent des sous-comités, souvent appelés « groupes de travail ». Au sein du CCHF (Droit de la jeunesse), ces sous-comités sont formés principalement des membres du comité principal pour aborder des questions spécifiques. Les groupes de travail du CCHF (justice pénale) et du CCHF (droit de la famille) peuvent être mis sur pied par les sous-ministres ou à la suggestion des ministres. Les groupes de travail peuvent être établis sur une base continue (p. ex. Procédure pénale) ou à court terme (p. ex. Provocation). Les mandats des tous les groupes de travail et des CCHF doivent être approuvés par les sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux.

Organisations nationales ayant un intérêt pour le ministère de la Justice

Éventail des organisations

Parce que le ministère de la Justice traite d'une si vaste gamme de questions touchant de nombreux éléments qui ont une influence sur la vie des Canadiens dans une foule de domaines, de nombreux intervenants de divers horizons s'intéressent à ses activités, notamment des groupes représentant les victimes d'actes criminels, des personnes handicapées, des membres des familles qui vivent une séparation ou un divorce, des groupes qui prônent l'égalité des chances pour les femmes, des personnes qui militent en faveur de la défense des animaux et des propriétaires d'armes à feu, entre autres.

De plus, le Ministère a mis sur pied un réseau d'organisations qu'il consulte, tant officieusement qu'officiellement, aux niveaux du ministre, du sous-ministre ou du fonctionnaire. Un certain nombre des organisations nationales en question figurent dans la liste ci-dessous avec une brève description de chacune qui précise les domaines auxquels ces groupes s'intéressent. Les organisations sont réparties sous six rubriques générales :

- organisations judiciaires
- organisations de la profession juridique
- organisations d'exécution de la loi
- organisations des peuples autochtones
- organisations non gouvernementales
- organisations internationales

ORGANISATIONS JUDICIAIRES

Conseil canadien de la magistrature (CCM)

Présidente
La très honorable
Beverley McLachlin, c.p.

Directrice exécutive
Jeannie Thomas

Fondé en 1971 sous la partie II de la *Loi sur les juges*, le CCM réunit tous les juges en chef et les juges en chef associés de nomination fédérale, de même que les juges en chef, les juges en chef associés et le juge senior du Nunavut ainsi que le juge senior soit de la Cour suprême du Yukon ou de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest (36 membres autorisés). Présidé par le juge en chef du Canada, le Conseil est un forum pour les juges seniors sur une variété de sujets allant des questions administratives à la formation et au développement.

Une responsabilité légale majeure est la réception et la considération des plaintes portées contre les juges nommés par le gouvernement fédéral et, lorsqu'il mène une enquête formelle ou une investigation, la transmission de ses constatations au ministre de la Justice.

Le CCM joue un rôle majeur dans l'éducation juridique par l'approbation du financement en vertu de la *Loi sur les juges* de séminaires éducationnels. Il prend aussi position relativement aux questions touchant les juges telles que les indemnités.

Par son système de comités, le CCM examine de façon indépendante les tendances et les développements du droit au Canada et formule des recommandations au ministre. Depuis quelques années, en réponse à l'invitation du Conseil, le Ministère a requis l'avis du comité du CCM sur l'administration de la justice sur les ébauches de lois, surtout relatives au droit criminel. Ce mécanisme a été utilisé récemment pour une consultation concernant la réforme proposée de la procédure pénale.

Le Conseil au complet se réunit deux fois par an, habituellement en mars et septembre. Le ministre et le sous-ministre de la Justice sont toujours invités à prendre la parole lors de ces deux réunions.

Conférence canadienne des juges

Président
L'honorable juge
Jamie W.S. Saunders

Bien qu'elle comprenne également certains juges en chef parmi ses membres, la Conférence est une association bénévole principalement composée de juges puînés. Elle a été créée vers le milieu des années 70 afin de représenter les points de vue et les intérêts des juges puînés.

Le principal objectif de la Conférence est de défendre les intérêts des juges nommés par le fédéral en ce qui concerne la rémunération et les questions connexes, que ce soit auprès du ministre, du ministère de la Justice ou du gouvernement dans son ensemble. La Conférence et le Conseil ont un comité conjoint de la rémunération et des avantages qui coordonne leurs efforts sur ces questions. La Conférence soumet des demandes officielles aux commissions sur la rémunération et les avantages des juges, parfois conjointement avec le Conseil.

La Conférence examine également d'autres questions qui intéressent les juges, généralement par l'entremise de ses comités. Elle a demandé qu'on lui accorde l'occasion de soumettre ses

commentaires sur les initiatives législatives fédérales qui présentent un intérêt pour la magistrature et les tribunaux, notamment sur les modifications législatives proposées relativement à l'administration des tribunaux. De plus en plus, ces consultations et celles du Conseil canadien de la magistrature sont coordonnées.

La Conférence tient une réunion chaque année, habituellement en même temps que la réunion annuelle de l'Association du Barreau canadien. À l'occasion de ces réunions, le ministre, le sous-ministre, ou les deux, sont habituellement invités à prendre la parole à un déjeuner ou à un dîner.

**Association
canadienne des
juges de cours
provinciales
(ACJCP)**

L'ACJCP est une association bénévole de juges, nommés par les gouvernements des provinces, distincte des conseils provinciaux de la magistrature. Elle s'intéresse principalement à la promotion des intérêts de ses membres tels que les conditions de travail, le statut et la formation juridique permanente.

Président
L'honorable juge
Albert Lavoie

L'Association était une force majeure derrière le litige qui s'est soldé récemment par une décision de la Cour suprême du Canada citée *Re the Independence of the Judges of the Provincial Court of PEI*. Elle a aussi joué un rôle de premier plan dans l'organisation d'un séminaire de la Commission du droit du Canada en mars 1999 qui a réuni des représentants de la magistrature et des gouvernements fédéral et provinciaux (sous-ministres) pour discuter de l'implication de cette décision.

De temps à autre, l'ACJCP fait des recommandations au ministre de la Justice, principalement en ce qui a trait à la juridiction en vertu du *Code criminel* et à l'indépendance judiciaire.

L'Association a également été active au niveau de la formation à l'intention des juges, spécialement par l'entremise de son Western Judicial Education Centre en Colombie-Britannique.

Le Ministère a consulté activement l'ACJCP lors du développement de nouvelles initiatives majeures, telle que la *Loi sur le système de justice pour les adolescents* et lors de la mise en œuvre de programmes comme celui du contrôle des armes à feu qui ont une implication sur les cours provinciales. Depuis deux ans, le ministre tient une rencontre annuelle avec la direction de l'ACJCP et elle a accepté de continuer à le faire.

Institut national de la magistrature

Présidente

La très honorable
Beverley McLachlin, c.p.

Le gouvernement fédéral et le ministère de la Justice ont toujours été de fervents partisans du concept d'un centre national pour la formation des juges nommés par le fédéral et le provincial. Cet appui a mené à l'établissement de l'Institut national de la magistrature qui a commencé ses activités en 1988 et qui est financé conjointement par les administrations fédérale, provinciales et territoriales.

Directeur exécutif

George M. Thomson

L'Institut offre et coordonne des services de formation des juges de tous les niveaux partout au pays. Il s'agit d'une entreprise indépendante, gérée par un conseil d'administration composé de deux juges d'une cour provinciale et de trois juges nommés par le fédéral.

ORGANISATIONS DE LA PROFESSION JURIDIQUE

Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada

Président

Arthur Close, c.r.

Directrice exécutive

Claudette N. Racette

loi.ualberta.ca/alri/chl/eindex.htm

La Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada consacre son énergie à l'harmonisation des lois du Canada dans les cas où l'uniformité est souhaitable. Pour ce faire, elle prépare des lois « harmonisées » dont elle recommande ensuite l'adoption par les provinces et les territoires, et, quelquefois aussi, par le gouvernement fédéral. Elle adopte aussi des lois uniformes traitant de la compétence législative. À l'occasion, elle fait la promotion de dispositions précises pour certaines lois ou publie des guides visant à harmoniser la procédure judiciaire. En matière pénale, elle adopte habituellement des propositions de modification du *Code criminel* et d'autres lois fédérales ou des ajouts à ces lois. La Conférence travaille aussi de façon bilatérale avec l'organisation correspondante aux États-Unis et multilatéralement par l'entremise de la Conférence de La Haye de droit international privé.

Ses travaux actuels dans le domaine civil comprennent des propositions pour régler le problème du commerce électronique et l'établissement d'un « système de retenue à paliers multiples » pour le transfert des placements en valeurs mobilières, comprenant des modifications importantes aux lois qui régissent les opérations sur valeurs mobilières.

Ses travaux actuels en matière de droit pénal portent notamment sur ces sujets :

- témoignages des conjoints dans les procédures pénales;
- mandataires au tribunal pénal;

- examen des dispositions législatives sur l'indécence et la nudité.

Finalement, voici les priorités actuelles de la Conférence en matière d'harmonisation :

- une série de lois d'exécution en vue de fournir aux entreprises dont les activités les amènent au-delà des frontières provinciales une meilleure garantie que, dans les cas où des difficultés surviennent dans le cadre de leurs opérations, leurs droits et, à la limite, leurs décisions seront reconnus;
- le droit commercial canadien;
- la situation du Canada dans le système juridique international privé.

Les gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux ont des représentants à la Conférence dont les membres proviennent de la magistrature, des ministères gouvernementaux qui traitent des questions de droit, des facultés de droit, de la profession juridique, et de commissions de réforme du droit et d'organismes semblables.

**Association du
Barreau canadien
(ABC)**

Président
Eric Rice

Directeur exécutif
John D. V. Hoyles

www.abc.org

L'ABC est une organisation volontaire professionnelle qui a été fondée en 1896 et constituée par une loi spéciale du Parlement en 1921. L'ABC représente plus de 36 000 avocats, juges, notaires, professeurs de droit et étudiants en droit de tout le Canada. Environ les deux tiers de tous les avocats qui exercent le droit au Canada font partie de l'ABC. L'ABC a des divisions dans chaque province et territoire.

L'ABC a pour mandat

- d'améliorer l'administration de la justice;
- d'améliorer et de promouvoir les connaissances, les compétences, les normes d'éthique et le bien-être des membres de la profession juridique;
- de représenter les membres de la profession juridique à l'échelle nationale et internationale;
- de promouvoir les intérêts de ses membres;
- de promouvoir l'égalité au sein de la profession.

La ministre, le sous-ministre et les fonctionnaires du Ministère sont régulièrement en contact avec les membres de l'ABC.

Barreau du Québec

Président

Francis Gervais, c.r.

Directeur exécutif

M^e Pierre Gauthier

www.barreau.qc.ca

Le Barreau du Québec a été créé en 1849. Il regroupe parmi ses membres plus de 17 000 avocats répartis dans 15 barreaux de section à travers la province de Québec. Le Barreau se consacre de façon très active à la critique de divers projets de loi avant que ceux-ci ne deviennent loi. Il a un comité en droit criminel qui commente les modifications au *Code criminel* et aux autres lois fédérales connexes.

Le mandat du Barreau est

- de réglementer la conduite de ses membres;
- de fournir de la formation professionnelle à ses membres;
- de fournir des services pour appuyer et promouvoir la pratique du droit;
- de protéger le public.

Le Barreau est aussi l'organisme désigné par le gouvernement du Québec pour recevoir du financement fédéral pour le programme de vulgarisation et d'information juridiques.

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (FOPJC)

Président

Maurice Laprairie, c.r.

Directrice exécutive

Me Diane Bourque

La FOPJC est l'organisme coordonnateur des 13 ordres professionnels de juristes au Canada. Ses objectifs sont les suivants :

- étudier les questions essentiellement liées à la profession juridique au Canada et favoriser la coopération parmi les ordres professionnels de juristes en vue de parvenir à uniformiser les diverses opinions sur ces questions;
- agir à titre de forum d'échange d'idées et d'information qui présente un intérêt commun pour les corporations professionnelles;
- faire connaître davantage au public le rôle de la profession juridique au Canada;
- faire connaître le point de vue des différents ordres professionnels selon les directives des membres de la Fédération.

La Fédération offre une série annuelle de séminaires sur les questions de droit pénal qui attirent des participants de partout au Canada, incluant des conseillers juridiques du Ministère.

Au cours des dernières années, la ministre a tenu une rencontre annuelle avec la direction de la Fédération.

**Conseil canadien
des avocats de la
défense
(CCAD)**

Président
Marvin Bloos

Le CCAD a été créé pour représenter à l'échelle du Canada les associations des avocats de la défense affiliées et promouvoir la création d'organisme de défense dans chaque province. Le Conseil est formé de représentants de toutes les principales régions du Canada. Son but est d'être un conseil d'associations qui représente et exprime les positions collectives de ses membres affiliés. Les objectifs du CCAD sont :

- de promouvoir les intérêts distincts des avocats de la défense en matière pénale en ce qui concerne les changements que l'on propose d'apporter au *Code criminel* et aux lois connexes;
- d'exprimer les positions des avocats de la défense en ce qui concerne les changements apportés au système d'administration de la justice pénale et des services correctionnels;
- de promouvoir des programmes de formation permanente et d'améliorer les compétences des avocats de la défense.

**Conseil des
doyens et des
doyennes des
facultés de droit
du Canada
(CDFDC)**

Présidente
Doyenne Beth Bilson
Université de la
Saskatchewan

Le CDFDC est un organisme composé des doyens et doyennes de toutes les facultés de droit du Canada, ainsi que de la doyenne du département d'études juridiques de premier cycle de l'Université Carleton.

Parmi les 20 facultés de droit, 14 facultés enseignent la common law, 4 offrent des programmes de droit civil et 2 offrent des programmes de common law et de droit civil. Le Conseil coordonne des activités auxquelles participent les diverses facultés, et il s'occupe notamment des échanges d'étudiants et d'étudiantes entre les facultés qui offrent des programmes de common law et de droit civil, des cliniques sur l'enseignement du droit, et de l'échange d'information.

ORGANISATIONS D'EXÉCUTION DE LA LOI

**Association
canadienne des
chefs de police
(ACCP)**

Président
Chef Gwen Boniface
Police provinciale de
l'Ontario

Fondée à Toronto en 1905, l'ACCP est un organisme voué au soutien et à la promotion d'une mise en application efficace des lois ainsi qu'à la protection et à la sécurité des Canadiens et des Canadiennes. La plus grande partie du travail effectué par l'ACCP en ce sens se fait par l'intermédiaire de ses comités et au moyen d'une liaison active entre les gouvernements, les ministères et les représentants des pouvoirs législatif et exécutif responsables de l'application de la loi et des services de police. L'Association est une organisation à caractère national. Elle

Directeur exécutif
(intérimaire)
Sur. Peter Cuthbert

représente les intérêts et les préoccupations des services de police de tous les niveaux – municipal, régional, provincial et fédéral. Par l'intermédiaire des chefs de police et des autres dirigeants des services policiers, l'ACCP représente plus de 90 % des policiers au Canada.

**Association
canadienne des
commissions de
police
(ACCP)**

L'ACCP est un organisme sans but lucratif constitué au niveau national qui s'efforce d'assurer une administration efficace des services de police au Canada, et ce, en partenariat avec le gouvernement fédéral et les autres organismes nationaux, provinciaux et locaux.

Président
Herb Kreling
Ottawa (Ontario)

Vice-présidente
Florence Wong
Conseil de police de
Vancouver

En raison de l'attention que leur accorde la population, les services de police municipaux et plus particulièrement les conseils et commissions qui les régissent, sont soumis à des exigences plus grandes, ce qui a donné lieu à la nécessité d'un échange constant d'information et d'éducation pour les membres des corps de police municipaux. L'ACCP s'est engagée à représenter les opinions des autorités municipales qui régissent les services de police de tout le Canada, à fournir un moyen de réunir et d'échanger de l'information concernant les services de police et d'assurer la liaison avec les ministères fédéraux et provinciaux responsables des questions liées aux services de police.

**Association
canadienne des
policiers
(ACP)**

L'ACP, une organisation sans but lucratif constituée en 1953, est l'organisation nationale qui regroupe les associations et les syndicats de policiers du Canada.

Président
Grant Obst
Service de police de
Saskatoon

Ses principaux objectifs sont les suivants :

Agent exécutif
David Griffin

- faire tous les efforts légitimes et raisonnables nécessaires pour assurer un service au public juste, impartial et efficace;
- maintenir rigoureusement un sens véritable de ses obligations envers le public et relever les normes de travail des policiers;
- stimuler l'intérêt du public et des organismes employeurs pour l'importance cruciale du travail des policiers dans la vie quotidienne de la collectivité;
- promouvoir et améliorer le bien-être social et économique de ses membres;
- promouvoir les moyens d'acquérir et de diffuser l'information qui est importante pour tous les membres;
- donner une expression collective aux exigences législatives et la présenter aux représentants élus.

À chaque année, l'ACP adopte des résolutions demandant des amendements ou des modifications au système de justice criminelle.

ORGANISATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Assemblée des Premières Nations (APN)

Chef national
Matthew Coon Come

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'organisation nationale qui représente les Premières nations au Canada et fait du lobby en exerçant des pressions en son nom. Il existe plus de 630 collectivités des Premières nations au Canada.

Le secrétariat de l'APN est conçu pour faire valoir les points de vue des différentes collectivités des Premières nations par l'intermédiaire de leurs dirigeants dans des domaines tels que les droits ancestraux et les droits issus des traités, le développement économique, l'éducation, les langues et l'alphabétisation, la santé, le logement, le développement social, la justice, la fiscalité, les revendications territoriales, l'environnement et un éventail de questions d'intérêt commun qui se présentent périodiquement. Les chefs se rencontrent annuellement pour établir leur politique nationale et leurs orientations au moyen de résolutions. Le chef national est élu tous les trois ans par l'Assemblée nationale des chefs.

Association des femmes autochtones du Canada (AFAC)

Directrice générale
Pamela Paul

Présidente
Michèle Audette

L'AFAC, organisme national sans but lucratif fondé en 1974, a pour objet d'accroître, de promouvoir et de favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes des Premières nations et des femmes Métis au sein des Premières nations et de la société canadienne. L'Association a notamment pour objectifs de :

- représenter la voix nationale des femmes autochtones;
- aborder les problèmes de manière à refléter les besoins changeants des femmes autochtones au Canada;
- soutenir et promouvoir les buts communs d'autodétermination et d'autosuffisance chez les Autochtones dans nos rôles en tant que mères et chefs;
- promouvoir l'égalité d'accès pour les femmes autochtones en ce qui a trait aux programmes et aux activités;
- soutenir les organismes travaillant auprès des femmes autochtones, ainsi que les initiatives communautaires, dans l'élaboration de leurs projets locaux.

Dans le contexte général des droits ancestraux, l'AFAC a un intérêt particulier dans les questions comme la violence familiale, le bien-être des enfants et la justice. Son travail est fondé sur une analyse comparative entre les sexes, un élément important pour l'élaboration des programmes ou des politiques du ministère de la Justice du Canada.

**Congrès des
Peuples
Autochtones
(CPA)**

Président
Dwight A. Dorey

Vice-président
Jason Knockwood

**Metis National
Council**

Président
Gerald Morin

Le Congrès des Peuples Autochtones (CPA) a été fondé en 1971 sous le nom de Conseil national des autochtones du Canada (CNAC). Il a été mis sur pied pour représenter, au niveau national, les intérêts des Métis et des Indiens non inscrits, dont la population surpasse celle de tous les peuples autochtones réunis. À l'époque, le CNAC a été mis sur pied pour pallier au manque de reconnaissance de ses membres en tant qu'Autochtones et pour s'élever contre le fait que ce groupe était exclu des charges fédérales.

La *Metis National Council* est l'organisation nationale, groupe d'intérêts, qui représente les Métis du Canada. Il s'agit d'un conseil regroupant cinq membres, notamment : la *Manitoba Metis Federation*; la *Metis Nation of Alberta*; la *Metis Nation of Ontario*; la *Metis Nation of Saskatchewan* et la *Metis Provincial Council of British Columbia*.

Le mandat du *Metis National Council* est de promouvoir les intérêts nationaux de ses membres. Il existe aussi une association affiliée de femmes, la *Metis National Council of Women*.

**Inuit Tapirisat du
Canada**

Président
Okalik Egeesiak

L'Inuit Tapirisat du Canada (ITC) a été créé en 1971 pour représenter les Inuits du Canada. ITC a depuis élargi ses objectifs pour répondre aux changements sociaux, économiques et politiques qu'affrontent les Inuits. L'ITC comprend quatre organisations régionales d'Inuits. Avec l'exception du Labrador et les zones au large de Nunavik, les quatre régions ont signé les accords de revendication territoriale.

ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Président
Conseiller Jack Layton
Toronto (Ontario)

La FCM, qui a été fondée en 1967, est la voix nationale des gouvernements municipaux. La Fédération est dévouée à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités et de promouvoir un gouvernement municipal fort, efficace et responsable. Grâce à la FCM, les municipalités canadiennes d'un océan à l'autre peuvent renforcer les liens qui les unissent et réaliser leurs objectifs communs.

Le Conseil national d'administration de la FCM est composé de responsables élus de toutes les régions et de tous les types de collectivités de manière à former une base d'appui très représentative et à offrir à la FCM le poids nécessaire pour véhiculer son message municipal au gouvernement fédéral. Tous les postes au Conseil national d'administration de la FCM sont comblés chaque année par voie d'élections, sauf ceux des représentants nommés par les membres affiliés et le président sortant.

Le Conseil national d'administration de la FCM établit les priorités de politiques qui reflètent les préoccupations des membres municipaux, affiliés et associés de la Fédération. Le Conseil national d'administration se réunit trimestriellement et nomme des membres aux comités permanents chargés d'élaborer des énoncés de politiques à l'égard des grands enjeux municipaux ayant une portée nationale. Le Congrès annuel de la FCM offre aux délégués membres la possibilité de débattre et de voter sur les questions de politiques pour la prochaine année. La FCM s'intéresse entre autres à la sécurité et à la prévention du crime.

EGALE

Présidente
Carmen Paquette

Directeur exécutif
John Fisher

EGALE (*Equality for Gays and Lesbians Everywhere*) a été fondée en 1986 pour faire progresser la cause de l'égalité des lesbiennes, des gais et des bisexuels au Canada, principalement au niveau fédéral. Ses activités sont constituées de trois composantes équivalentes : une action politique, des interventions sur le plan juridique et la sensibilisation du public.

Voici certaines des réussites d'EGALE :

- a contribué à faire respecter les engagements du gouvernement concernant l'ajout de l'« orientation sexuelle » à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*;

- a exercé des pressions afin que les lois fédérales sur les crimes causés par la haine protègent les lesbiennes et les gais contre la violence faite aux gais;
- est intervenue devant la Cour suprême du Canada en faveur de la reconnaissance des conjoints de même sexe;
- a mis sur pied un réseau de membres actifs dans chaque province et territoire du Canada;
- a représenté les gais et les lesbiennes du Canada lors de conférences internationales, notamment à la Beijing Women's Conference et à la Conférence de l'O.N.U. sur les droits de la personne, à Vienne;
- les spécialistes d'EGALE ont témoigné devant les tribunaux des droits de la personne.

Association nationale de la femme et du droit (ANFD)

Coprésidentes
Margaret Denike
Marija Bicanic

Directrice exécutive
Bonnie Diamond

L'ANFD est une organisation nationale sans but lucratif qui s'efforce de favoriser l'égalité entre les sexes par la réforme du droit, la recherche et l'éducation. Elle a été fondée en 1974 et a aujourd'hui 19 bureaux locaux, en plus du bureau national. Parmi ses membres on retrouve des avocats, des professeurs de droit, des étudiants et d'autres personnes qui ont aussi pour objectif d'améliorer la condition de la femme. Les travaux de l'Association portent sur différents domaines du droit, y compris le droit pénal, le droit de la famille, le droit de la santé, l'égalité entre les sexes et les droits de la personne.

Les objectifs généraux de l'Association sont les suivants :

- réaliser l'égalité pour toutes les femmes dans la profession juridique et dans le système de justice;
- éliminer la violence faite aux femmes;
- garantir un niveau de vie décent pour toutes les femmes;
- garantir un emploi et assurer la parité salariale pour toutes les femmes;
- éliminer les obstacles socio-économiques à l'égalité pour les femmes;
- établir un système de droit familial équitable et, en particulier, un système qui prévoit des pensions équitables pour les femmes et leurs enfants en cas de divorce ou de séparation;
- protéger le droit d'avoir ou non des enfants.

**Fonds d'action et
d'éducation
juridiques pour les
femmes**

Il s'agit d'une organisation nationale qui favorise l'égalité pour les femmes, principalement par l'application des dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur l'égalité entre les sexes. Cette organisation, qui a été fondée en 1985, a un mandat à deux volets :

Présidente
Beth Atcheson

- plaider, au nom des femmes, les affaires importantes ayant trait à l'égalité entre les sexes devant des tribunaux canadiens, des commissions de droits de la personne et des organismes gouvernementaux;

Directrice exécutive
Nancy Radclyffe

- sensibiliser le public à la question de l'égalité entre les sexes.

À ce jour, le FAEJ a pris en charge plus de 100 affaires où l'égalité entre les sexes était en cause et qui portaient sur un large éventail de questions, comme le harcèlement sexuel, la discrimination fondée sur la grossesse, les pratiques d'embauche injustes, la violence envers les femmes, la discrimination fondée sur le sexe dans les règlements sur l'aide sociale et les normes d'emploi, l'inégalité des pensions et la liberté d'avoir ou non des enfants. Le FAEJ tient à intervenir dans les affaires qui sont portées devant les cours d'appel provinciales et la Cour suprême du Canada.

En outre, il

- participe aux consultations du gouvernement, aux enquêtes publiques et à la réforme du droit;
- mène des recherches et sensibilise la population à l'égalité pour les femmes;
- collabore avec d'autres groupes de femmes pour défendre l'égalité pour les femmes dans des affaires particulières;
- organise des levées de fonds pour appuyer les affaires qu'il défend et financer une partie de leur coût.

**L'Organisation
nationale anti-
pauvreté
(ONAP)**

L'ONAP est une organisation consultative non gouvernementale, politiquement indépendante, regroupant des Canadiennes et Canadiens à faible revenu et des personnes préoccupées par les questions visant les pauvres. Cette organisation a été fondée en 1971 lors du premier congrès national des pauvres du Canada. Elle est dirigée par des activistes travaillant au sein des collectivités à faible revenu, qui ont tous connu la pauvreté.

Présidente
Jacquie Ackerly

Directrice exécutive
Laurie Rekta

Le mandat de l'ONAP est de fournir une voix pour les Canadiennes et Canadiens à faible revenu en ce qui concerne les questions d'envergure nationale et d'aider les organisations

locales et régionales à renforcer les opinions des Canadiennes et Canadiens à faible revenu afin qu'ils participent aux processus de prise de décisions et d'élaboration des politiques dans leur collectivité. Ses principales activités consistent à sensibiliser la population, à être un porte-parole, à soulever les préoccupations, à déterminer les problèmes à régler et à en établir les priorités, à réunir des renseignements et à effectuer des recherches, et à collaborer avec les activistes et les organismes locaux afin de rehausser les efforts nationaux et locaux visant à éliminer la pauvreté.

Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada (ONFIFMVC)

Présidente
Lucya Spencer

L'ONFIFMVC est issue du Comité d'action pour les femmes immigrantes et les femmes appartenant à une minorité visible. Elle est composée de 400 à 500 groupes membres représentés dans toutes les provinces et territoires.

Le mandat de l'ONFIFMVC est de réaliser l'égalité sociale, politique et économique pour les femmes immigrantes et les femmes appartenant à une minorité visible au Canada; de constituer une voix politique nationale unifiée; d'assurer la liaison avec d'autres groupes nationaux de femmes pour améliorer la situation des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible.

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF)

Directrice exécutive
Kim Pate

L'ACSEF est une fédération pancanadienne de sociétés autonomes qui travaillent avec et au nom des femmes ayant des démêlés avec la justice, particulièrement celles en conflit avec la loi. Les sociétés Elizabeth Fry sont des agences basées dans la communauté offrant des services et des programmes aux femmes marginalisées, recommandant des réformes législatives et administratives et offrant un forum par lequel le public peut être informé et participer dans les aspects de la justice qui touchent les femmes.

La première Société Elizabeth Fry a été établie à Vancouver en 1939. L'ACSEF a été conçue en 1969 et a été constituée en organisation volontaire sans but lucratif en 1978. Aujourd'hui, elle compte 22 sociétés membres dans tout le Canada et le bénévolat continue d'être une part essentielle du travail Elizabeth Fry.

Société John Howard du Canada

Directeur exécutif
Graham Stewart

La Société John Howard du Canada est une fédération de sociétés provinciales, territoriales et locales regroupant des personnes ayant pour mission d'étudier les problèmes liés à la criminalité et d'y trouver des solutions, de travailler de concert avec les personnes ayant eu des démêlés avec la justice afin d'examiner, d'évaluer et de proposer des changements au système de justice pénale et d'informer la population au sujet du droit pénal et de son application.

Associations nationales intéressées à la justice criminelle (ANIJC)

Présidente
Kim Pate

Directrice exécutive
Lisa Addario

L'ANIJC est un regroupement d'organismes nationaux formés de bénévoles et de professionnels ayant un intérêt pour le système de justice pénale, les services correctionnels et la prévention du crime.

Les buts de l'ANIJC sont :

- d'explorer une vision commune fondée sur une passion partagée pour la justice;
- d'échanger et de produire de l'information, des idées, de l'expertise, des valeurs, favoriser la sensibilisation et la compréhension;
- de servir de tribune où sera reconnue la force que tirent ses membres de leur diversité et le pouvoir que leur procure leur collégialité, en représentant collectivement un ou plusieurs points de vue;
- de tenir des consultations avec le gouvernement au sujet des initiatives législatives et stratégiques mises sur pied dans le domaine de la justice pénale.

Coalition pour le contrôle des armes à feu

Présidente
Wendy Cukier

Vice-présidente
Heidi Rathjen

La Coalition pour le contrôle des armes à feu a été créée à la suite de la tragédie de Montréal. Son but est de réduire les décès, les blessures et les crimes impliquant une arme à feu. La Coalition est un organisme à but non lucratif représentant plus de 350 organisations locales, provinciales et nationales et 12 000 particuliers. Les membres de la Coalition regroupent des représentants du milieu de l'éducation, des forces policières, des municipalités, du secteur de la santé, des experts en prévention du crime et du suicide, de regroupements de femmes, d'organisations juridiques et d'autres particuliers de la communauté.

La Coalition a fait pression et a appuyé le projet de loi C-68, *Loi sur les armes à feu*, qui est devenu loi le 5 décembre 1995.

De plus, la Coalition fait la promotion

- de règles strictes en matière d'entreposage sécuritaire;
- d'une éducation pour contrer le culte des armes à feu ainsi que le mythe voulant que l'on ait besoin d'armes à feu pour se protéger;
- d'une interdiction pour les répliques d'armes à feu;
- de mesures pour réduire l'importation illégale d'armes à feu;
- d'une mise en oeuvre efficace de la loi;
- de la force de dissuasion et de la prévention dans le système de justice.

Depuis sa fondation en 1990, la Coalition pour le contrôle des armes à feu a reçu du financement des commissions locales de police, des municipalités et des associations, mais plus de 85 % de ses fonds proviennent de dons de Canadiennes et de Canadiens.

Association nationale pour les armes à feu (ANAF)

Président national
Jim Hinter

L'Association nationale pour les armes à feu représente les intérêts des propriétaires d'armes à feu du Canada. Les objectifs de l'ANAF sont de

- promouvoir, appuyer et protéger toutes les activités récréatives sécuritaires avec des armes à feu;
- promouvoir, appuyer et protéger toutes les activités éducatives avec des armes à feu;
- promouvoir la justice naturelle pour toutes les activités faites avec des armes à feu;
- servir et informer les propriétaires responsables et les utilisateurs d'armes à feu récréatives.

L'ANAF traite de la loi sur les armes à feu sous tous ses aspects, de la fourniture de témoins experts dans les dossiers reliés aux armes à feu qui sont devant les tribunaux au lobby pour l'amélioration du contrôle des armes à feu. Le programme éducatif de l'ANAF est conçu pour augmenter la connaissance politique et encourager la participation directe au processus politique, mais l'ANAF n'appuie aucun parti politique en particulier.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale

Basé à Vancouver, le Centre est une organisation indépendante qui s'efforce de contribuer de façon importante aux efforts nationaux et internationaux visant à réduire la criminalité et à améliorer la justice au moyen de l'élaboration de politiques et de la réforme du droit. Il a été établi en 1991 grâce à une initiative conjointe de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université Simon Fraser et de la Society for Reform of the Criminal Law. Le Centre est officiellement affilié aux Nations Unies et contribue aux travaux du programme de l'ONU sur la justice pénale.

Première dirigeante et directrice
Frances M. Gordon

Le Centre met sur pied des équipes interdisciplinaires pour qu'elles s'occupent de recherche stratégique et d'éducation en matière de droit pénal et de justice pénale. Voici quelques-uns de ses domaines d'intérêt :

- crime organisé et crime économique international
- violence familiale
- justice applicable aux Autochtones
- utilisation du droit pénal pour protéger l'environnement
- coopération bilatérale avec les pays en développement

Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

Présidente du Conseil d'administration
Myriam Ezratty-Bader

Le CIPC est une organisation non gouvernementale internationale fondée en 1994 dont l'administration centrale est située à Montréal et qui est financée par les gouvernements, notamment, du Canada, du Québec, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Il a pour mission d'aider les villes et les pays à réduire la délinquance, le crime avec violence et l'insécurité.

Le Centre publie des rapports et des documents sur la prévention du crime et offre des services sans but lucratif aux villes, aux organismes gouvernementaux et aux organisations de prévention du crime dans les pays développés et les pays en développement, qui incluent :

- assistance technique;
- échange de connaissances spécialisées;
- moyens d'accroître la sensibilisation;
- bureau des pratiques optimales.



MORRIS ROSENBERG

*SOUS-MINISTRE DE LA JUSTICE ET SOUS-PROCUREUR
GÉNÉRAL DU CANADA*

M. Rosenberg a été nommé sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada le 1^{er} juillet 1998.

M. Rosenberg s'est joint à la fonction publique en 1979, en tant qu'avocat au ministère de la Justice. En 1987, après avoir occupé successivement plusieurs postes principaux aux Services juridiques du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales, il est devenu chef de la Section du droit commercial et a passé la majeure partie de l'année suivante à Washington, où il a négocié des procédures de règlement des conflits aux termes de l'accord de libre-échange qui venait d'être conclu.

M. Rosenberg a laissé le ministère de la Justice en 1989 pour devenir sous-ministre adjoint, Corporations et politique législative, au ministère de la Consommation et des Affaires commerciales. De 1993 à 1996, il a exercé les fonctions de secrétaire adjoint du Cabinet, Comité du développement économique et régional du Bureau du Conseil privé, ainsi que les fonctions de sous-secrétaire du Cabinet (Opérations) en 1996.

M. Rosenberg détient un baccalauréat ès arts de l'université McGill, une licence en droit de l'Université de Montréal et une maîtrise en droit de l'université Harvard.





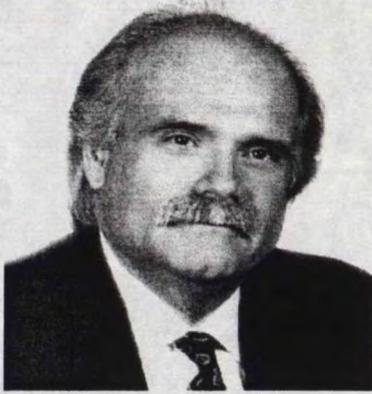
CLARE BECKTON
SOUS-PROCUREURE GÉNÉRALE ADJOINTE
AFFAIRES AUTOCHTONES

Clare Beckton est sous-procureure générale adjointe, Affaires autochtones. M^{me} Beckton est responsable du portefeuille des affaires autochtones au ministère de la Justice.

M^{me} Beckton a obtenu un baccalauréat ès arts et un baccalauréat en droit de l'Université de la Saskatchewan. Elle a poursuivi pendant un an des études de maîtrise en droit à l'Université de l'Illinois. De 1975 à 1984, elle a enseigné le droit à l'Université Dalhousie. En 1984, elle s'est jointe à la Section des droits de la personne au ministère de la Justice. Quatre ans plus tard, elle est devenue avocate générale aux Services juridiques de la GRC. En 1992, elle a été nommée avocate générale aux Services juridiques du ministère des Pêches et Océans. De 1996 à 1998, elle a occupé le poste d'avocate générale principale aux Services juridiques du ministère du Développement des ressources humaines.

Elle est l'auteure de nombreux articles, notamment d'un ouvrage et de nombreux textes traitant de la *Charte canadienne des droits et libertés*.





DANIEL A. BELLEMARE, c.r.
*SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL ADJOINT
DROIT PÉNAL*

M. Bellemare a été nommé sous-procureur général adjoint (Droit pénal) le 1^{er} juin 1993. À ce titre, il dirige le Service fédéral des poursuites et exerce la responsabilité fonctionnelle sur toutes les poursuites fédérales au pays. De 1988 à 1993, M. Bellemare a été avocat général principal au ministère du Solliciteur général du Canada. Avant d'être nommé à ce poste, il a agi comme conseiller juridique dans diverses sections du ministère de la Justice, plus particulièrement comme avocat-conseil et avocat général, et comme chef de la Section de la politique en matière de droit pénal.

M. Bellemare a commencé sa carrière comme stagiaire et ensuite comme procureur de la Couronne au Bureau régional du Québec à Montréal.

Admis au Barreau du Québec en 1976, M. Bellemare détient un B.A. et un LL.L. de l'Université d'Ottawa et un LL.M. de l'Université de Montréal. Il a longtemps enseigné et il est l'auteur de nombreuses publications dans le domaine du droit pénal, notamment de deux livres : *L'Écoute électronique au Canada*, Éditions Yvon Blais, 1982; *Comment déposer devant les tribunaux/How to Testify in Court*, Éditions Yvon Blais, 1984. Il a aussi publié un livre intitulé *L'Hébertisme au Québec* en 1976, Éditions Le Jour.

Il est aussi vice-président de l'Association internationale des procureurs et poursuivants depuis 1998.





JAMES DUNCAN BISSELL, c.r.
SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL ADJOINT
DIRECTION DU CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES

Jim Bissell est sous-procureur général adjoint, Direction du contentieux des affaires civiles. À ce titre, M. Bissell coordonne tous les contentieux civils auxquels le gouvernement fédéral est partie dans les provinces et territoires de common law. Il a également des liens étroits avec ses collègues responsables des pratiques en matière de droit civil au Québec, et il préside le Comité des litiges du Ministère.

M. Bissell a aussi occupé un certain nombre de postes dans les bureaux régionaux, y compris celui de directeur principal du Bureau régional du Yukon et de la Colombie-Britannique de septembre 1995 à juin 1997, d'avocat général principal et de directeur régional du Bureau régional de Vancouver de janvier 1991 à septembre 1995, et de directeur du Bureau régional d'Halifax de 1987 à 1991. M. Bissell a agi à titre d'avocat plaidant pendant plusieurs années au bureau de Halifax. Avant de se joindre au Ministère, M. Bissell exerçait le droit général aux barreaux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

M. Bissell détient un baccalauréat en droit de la Faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et un baccalauréat ès arts avec spécialisation de l'Université Mount Allison du Nouveau-Brunswick. Il est membre des barreaux du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique.





ROBERT F. BOURGEOIS
SOUS-MINISTRE ADJOINT
SERVICES MINISTÉRIELS

Robert Bourgeois, sous-ministre adjoint, Services ministériels est responsable des fonctions ministérielles liées à la gestion financière, la technologie et la gestion de l'information, les ressources humaines, l'accès à l'information, la vérification interne ainsi que la planification opérationnelle et intégrée. Il jouit d'une expérience diversifiée, sa carrière s'étant déroulée autant à Ottawa que dans plusieurs régions du Canada. À titre de cadre supérieur, il a oeuvré dans les domaines des politiques, des opérations, et des services ministériels, à la fois au niveau des ministères hiérarchiques et dans un organisme centrale. Avant de se joindre au ministère de la Justice, M. Bourgeois a travaillé avec le chef de la direction des entreprises Bell Canada à la mise sur pied de la fondation des bourses du millénaire du Canada.

Les autres postes de direction que M. Bourgeois a occupés au sein du gouvernement du Canada sont notamment :

Directeur exécutif des Programmes des cadres de la direction à la Commission de la fonction publique, où il était responsable de la prestation de politiques, de plans et de programmes pour la dotation et le recrutement de cadres supérieurs dans tous les ministères fédéraux; sous-ministre adjoint des Opérations au Bureau fédéral de développement régional (Québec), où il agissait en qualité de chef de l'exploitation; sous-ministre adjoint des Politiques ministérielles et de la Planification à Approvisionnement et Services Canada; et directeur général de la Direction de l'Atlantique d'Approvisionnement et Services Canada.

M. Bourgeois détient une maîtrise en administration des affaires de l'Université Dalhousie et un diplôme de premier cycle de l'Université de Moncton.





BARBARA BURNS

DIRECTRICE RÉGIONALE PRINCIPALE DE LA RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M^{me} Burns est entrée en fonction comme directrice régionale principale en août 1997 alors que cette région était encore celle du Yukon et de la Colombie-Britannique. Elle a assumé les responsabilités de directrice régionale principale de région jusqu'à la création de la nouvelle Région du nord en mai 2001. Le bureau régional de Vancouver a un effectif d'environ 425 employés.

M^{me} Burns a obtenu un baccalauréat ès arts en anglais avec de l'Université de Waterloo en 1969. Elle a enseigné l'anglais au niveau secondaire en Ontario pour ensuite occuper divers postes dans des entreprises du secteur privé.

En 1980, M^{me} Burns a obtenu un baccalauréat en droit de la faculté de droit de l'Université de Victoria. Elle a fait un stage au Ministère de la Justice et elle a été admise au barreau de la Colombie-Britannique en 1982. Barbara Burns a pratiqué le droit au niveau du contentieux des affaires civiles et de celui des affaires fiscales au Bureau régional de Vancouver jusqu'en 1991. Elle a ensuite été détachée auprès de Revenu Canada, Impôt (aujourd'hui L'agence des Douanes et du Revenu du Canada), afin de mettre sur pied un service juridique interne pour la division des appels dans la région de Vancouver. Cette tâche lui a valu une prime du sous-ministre. En 1993 M^{me} Burns est revenue au Ministère de la Justice à titre de gestionnaire de la section des services de droit fiscal à Vancouver. Cette section avait un effectif de 35 employés. Dans ce rôle, elle a contribué au développement des systèmes de gestion des cas et de comptabilisation du temps, qui sont toujours en vigueur au Ministère présentement. Elle a également reçu une prime du sous-ministre pour cet accomplissement.





MONIQUE COLLETTE
SOUS-MINISTRE ADJOINTE
INTÉGRATION

Depuis novembre 2000, Monique Collette occupe le poste de sous-ministre adjointe, Intégration, ministère de la Justice. Elle est chargée de la création de partenariats nécessaires à l'atteinte des orientations stratégiques et des objectifs ministériels.

M^{me} Collette s'est jointe au Ministère en 1997 à titre de directrice exécutive du Centre national de prévention du crime. Elle était alors responsable de tous les programmes et de toutes les politiques de la Stratégie nationale de prévention du crime et elle jouait un rôle de premier plan pour ce qui est de la prévention du crime au niveau fédéral. Avant cette nomination, elle travaillait à Développement des ressources humaines Canada (DRHC) où elle était directrice générale des Communications.

M^{me} Collette a commencé à travailler à la fonction publique en 1974 au sein de l'ancien Secrétariat d'État à Moncton au Nouveau-Brunswick. Elle y a occupé différents postes, dont celui de directrice régionale pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard en 1984. Elle est ensuite devenue directrice générale des opérations régionales au siège social du Secrétariat d'État à Ottawa.

Avant de travailler à DRHC, M^{me} Collette était vice-présidente de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) à Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard.

M^{me} Collette a suivi avec succès le Programme de perfectionnement accéléré des cadres supérieurs. Elle a fait ses études à Grande-Digue, dans le comté de Kent de la région d'Edmundston au Nouveau-Brunswick. Elle est diplômée de l'Université de Moncton.

M^{me} Collette est présidente du Comité consultatif sur la pension de la fonction publique, une directrice de l'Institut canadien de recherche sur le développement régional et elle est également membre du Conseil des Gouverneurs de développement régional et elle est également membre du Conseil des Gouverneurs de l'Université de l'Île-de-Prince-Édouard.





YVES CÔTÉ

*SOUS-MINISTRE ADJOINT, PORTEFEUILLE DU DROIT
DES AFFAIRES ET DU DROIT RÉGLEMENTAIRE*

Yves Côté est le sous-ministre adjoint du Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire. Il est responsable du travail des 32 services juridiques ministériels qui relèvent de ce portefeuille et il exerce un leadership fonctionnel dans la pratique du droit. Il établit et entretient des liens stratégiques avec les ministères et les agences clients et fournit des services d'appui et de conseil intégrés. Il est également responsable de l'uniformité et de la qualité des conseils juridiques qui sont fournis à ces clients.

Avant d'accéder à ce poste, M. Yves Côté était avocat général principal et conseiller juridique auprès du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, et directeur des Services juridiques ministériels (SJM) à la Défense nationale.

Il a, au cours des quinze dernières années, occupé plusieurs postes au sein de notre ministère, dont celui de directeur de la Section des droits de la personne. Avant de se joindre au Ministère en 1981, M. Côté avait, pendant quatre ans, servi comme officier des Forces canadiennes, à titre de membre du Cabinet du juge-avocat général. M. Côté a obtenu sa licence en droit de l'université Laval et est membre du Barreau du Québec depuis 1977. Il a été nommé conseiller de la Reine en 1992.





MARY DAWSON
SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉE
AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

Mary Dawson est sous-ministre déléguée au ministère de la Justice depuis 1988. Elle fait partie de l'équipe des sous-ministres du ministère, laquelle est responsable de l'ensemble du ministère. Cette équipe est composée du sous-ministre et des trois sous-ministres délégués.

En plus de ses responsabilités comme sous-ministre déléguée, M^{me} Dawson joue un rôle de premier plan à l'égard des questions portant sur les affaires constitutionnelles et l'unité. Elle a récemment dirigé l'équipe juridique lors du Renvoi à la Cour suprême sur la sécession du Québec, et elle était responsable de la *Loi sur la clarté*. Elle a rédigé tous les amendements constitutionnels depuis le rapatriement de la Constitution en 1982.

M^{me} Dawson était responsable du secteur du droit public du Ministère de 1986 à 1995, notamment le droit des Autochtones et les questions réglementaires. Durant les années 1980, elle a occupé le poste de Présidente de la Commission de révision des lois du Canada. Elle a aussi agi comme première conseillère législative associée de 1980 à 1986.

M^{me} Dawson détient un baccalauréat ès arts avec spécialisation en philosophie (avec mention) et une licence en droit civil de l'Université McGill, un baccalauréat en droit (common law) de l'Université Dalhousie et un diplôme d'études supérieures en droit (droit public) de l'Université d'Ottawa. Elle est membre des barreaux du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario.





YVES de MONTIGNY
AVOCAT GÉNÉRAL PRINCIPAL
PORTEFEUILLE DU DROIT PUBLIC

Yves de Montigny est avocat général principal et directeur du groupe de droit public au ministère de la Justice. Il coordonne les sections du droit international, du droit commercial, du droit de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, des droits de la personne ainsi que du droit constitutionnel et administratif du Ministère. Il est également membre du conseil exécutif du Ministère. Avant d'entrer au Ministère, en mars 2000, il était directeur général (Stratégie et Planification) au ministère des Affaires intergouvernementales, où il était responsable du dossier sur l'unité nationale. Avant d'entrer à la fonction publique en juillet 1997, M. de Montigny était professeur à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa depuis 1982 et donnait des cours dans le domaine du droit constitutionnel, des droits de la personne et du droit administratif. De plus, il a exercé les fonctions de conseiller spécial pour le ministre québécois des Affaires gouvernementales canadiennes en 1992-1993 et il a représenté le procureur général du Québec dans plusieurs affaires devant la Cour suprême du Canada. Il a publié de nombreux articles sur le droit constitutionnel et sur la Charte canadienne des droits et libertés.





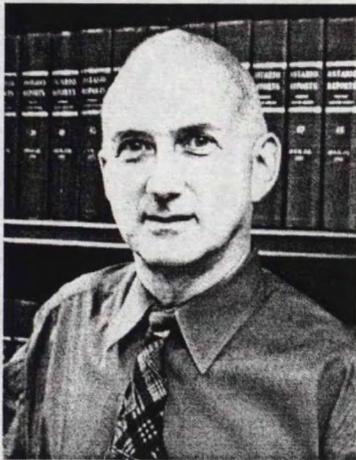
MARIO Y. DION
SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA JUSTICE

Mario Y. Dion est sous-ministre délégué au ministère de la Justice du Canada depuis 1994. Il a entrepris sa carrière dans la fonction publique en 1980 à titre de conseiller juridique et avocat-conseil au Service correctionnel Canada puis à la Commission nationale des libérations conditionnelles. Il y a occupé divers postes avant de devenir, en 1990, sous-commissaire, Programmes et opérations correctionnels, au Service correctionnel Canada. M. Dion est devenu sous-ministre adjoint – services ministériels, au ministère de la Justice en 1992 et sous-ministre délégué en 1994. Après un court séjour au Bureau du Conseil privé en 1996 à titre de sous-greffier et conseiller juridique, il est revenu au ministère de la Justice pour occuper le poste de sous-ministre délégué, secteur du Droit civil et de la gestion ministérielle.

M. Dion est le champion ministériel des langues officielles, du mentorat et des minorités visibles.

M. Dion a obtenu une licence en droit civil de l'Université d'Ottawa, et il a été admis au Barreau du Québec en 1980.





PAUL EVRAIRE, c.r.
*AVOCAT GÉNÉRAL PRINCIPAL
ET DIRECTEUR RÉGIONAL PRINCIPAL
BUREAU RÉGIONAL DE L'ONTARIO*

M. Evraire s'est joint au ministère de la Justice en 1972. Il est membre de l'équipe de direction du Bureau de Toronto depuis 1976 et a été nommé avocat général principal et directeur régional principal du Bureau régional de l'Ontario en 1993. Il a également été avocat général adjoint à la Banque Royale du Canada de 1986 à 1988.

Tout au long de sa carrière, M. Evraire a continué d'agir comme avocat plaideur dans toutes les instances judiciaires y compris la Cour suprême du Canada, bien qu'il préfère plaider en première instance. Il a obtenu son titre de c.r. en 1985.





JOY F. KANE

*SOUS-MINISTRE ADJOINTE PRINCIPALE
SECTEUR DES POLITIQUES*

M^{me} Kane est sous-ministre adjointe principale du Secteur des politiques depuis novembre 2000. Le secteur est responsable des politiques et des programmes de droit pénal, du droit de la famille, du droit public, des affaires judiciaires, de prévention de la criminalité, des relations fédérales-provinciales, de recherche, d'évaluation et des orientations générales.

Elle était auparavant sous-ministre adjointe – Finances et Échanges internationaux au ministère des Finances. Elle avait à ce titre la responsabilité générale des analyses et des avis de politique économique touchant le programme canadien des finances et des échanges internationaux, notamment les relations avec les partenaires commerciaux et les institutions financières internationales.

M^{me} Kane entre à la fonction publique fédérale en 1978, en qualité d'économiste et de conseillère en politique au ministère des Finances. Elle y exerce diverses fonctions et ailleurs aussi, notamment en tant que directrice de la Politique des revenus à l'ancien ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (1985-1989), puis de la Politique sociale aux Finances (1990-1995). De 1995 à 1998, elle est sous-ministre adjointe à la direction des Services ministériels des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor.

M^{me} Kane a par ailleurs été pendant trois ans présidente de Petro Canada Ltd. Elle siège au conseil d'administration à la Société pour l'expansion des exportations ainsi qu'au conseil de la société d'État où elle est une des trois représentants nommés par le gouvernement. Elle détient une maîtrise d'économie de l'Université de Western Ontario et un baccalauréat spécialisé en économie de l'Université York.



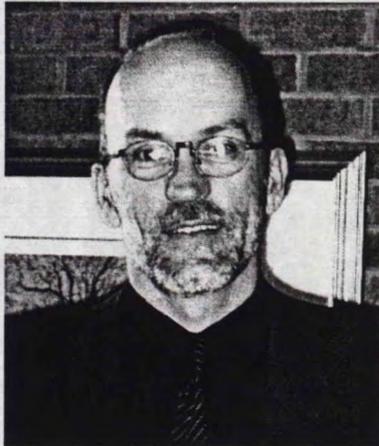


RACHEL LARABIE-LESIEUR
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Rachel Larabie-LeSieur est directrice générale de la Direction des communications. M^{me} Larabie-LeSieur a travaillé auparavant au Secteur social et culturel du Secrétariat du Conseil du Trésor où elle était directrice de Patrimoine, affaires culturelles et logement. De 1991 à 1997, elle a été sous-directrice des enquêtes et recherches à la Direction des pratiques commerciales du Bureau de la concurrence d'Industrie Canada. Avant cette affectation, M^{me} Larabie-LeSieur était directrice de la conformité au sein de la Direction générale des corporations à Consommation et Corporations Canada et également secrétaire ministérielle, chargée des activités liées à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle s'occupait également de la correspondance ministérielle et des documents du Cabinet destinés au ministre.

M^{me} Larabie-LeSieur est diplômée de la Faculté de droit (Section du droit civil) de l'Université d'Ottawa et de l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec. Elle est membre du Barreau du Québec depuis 1980.





DONALD LEMAIRE
DIRECTEUR RÉGIONAL PRINCIPAL
BUREAU RÉGIONAL DU QUÉBEC

Donald Lemaire a obtenu un baccalauréat et une maîtrise en économie. Il a travaillé au ministère de l'Agriculture du Canada, puis à celui de l'Emploi et de l'Immigration. Entre 1980 et 1984, il a fait, parallèlement, ses études de droit à l'Université d'Ottawa et il a été reçu au barreau. Cette formation multidisciplinaire d'économiste et de juriste lui a permis d'occuper divers postes tour à tour au Conseil du Trésor et au ministère de la Justice.

Il a entrecoupé sa carrière de trois congés sabbatiques, le premier pour compléter des études à Aix-en-Provence (France), où il obtient un diplôme d'études approfondies (DEA) en économie et en sociologie du travail, le second pour découvrir d'autres modes de vie en Espagne, et le troisième pour vivre de nouvelles expériences au Mali, où il collabore comme expert technique à la réforme de la justice.

Depuis avril 2000, Donald Lemaire occupe le poste de directeur régional principal du Bureau régional du Québec (BRQ) au ministère de la Justice.





KATHARINE MACCORMICK
PREMIÈRE CONSEILLÈRE LÉGISLATIVE
SERVICES LÉGISLATIFS

Katharine MacCormick a été nommée première conseillère législative en février 2001. Elle a pour fonction de rédiger les projets de loi et les règlements du gouvernement, d'assurer la coordination du programme de révision visant à harmoniser les lois et les règlements fédéraux avec le *Code civil du Québec*, et de mettre sur pied et de tenir une base de données électroniques des lois et règlements fédéraux.

Après s'être jointe au ministère de la Justice et avoir fourni des services juridiques à un grand nombre de SJM, dont les Finances et le Conseil du Trésor, M^{me} MacCormick est devenue avocate-conseil au ministère des Pêches et Océans en 1988, avocate générale au ministère de l'Environnement en 1990 et avocate générale principale à Développement des ressources humaines Canada en 1993.

En 1995, Katharine MacCormick est devenue sous-ministre déléguée aux Affaires autochtones. Elle a ensuite quitté le ministère de la Justice pour devenir secrétaire adjointe, Législation et planification parlementaire et conseillère juridique au BCP, mais elle est récemment revenue au Ministère.

M^{me} MacCormick a obtenu un baccalauréat en droit de la *Dalhousie University* en 1976 et un diplôme en rédaction législative de l'Université d'Ottawa en 1977. Elle a été reçue au Barreau de l'Ontario en 1979.





IAN MACGREGOR
SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL ADJOINT
SERVICES DU DROIT FISCAL

M. MacGregor s'est joint au bureau régional de Toronto du ministère de la Justice en 1976. Il a exercé le droit fiscal et civil et a été promu au poste de chef de groupe du Contentieux des affaires fiscales du Bureau régional de l'Ontario en 1981. Il est venu à Ottawa en 1986 pour occuper le poste d'avocat général du Contentieux des affaires fiscales, avant d'être nommé avocat général principal de cette section en 1988.

Ian MacGregor a été nommé sous-procureur général adjoint, Services du droit fiscal, le 1^{er} mars 1995. Il est responsable de la direction des services du droit fiscal au niveau national.

Membre du Barreau de l'Ontario, il détient une maîtrise en droit de la Osgoode Hall Law School ainsi qu'une maîtrise en Économie de l'Université York.





PAMELA MCCURRY
AVOCATE GÉNÉRALE
BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF

Pamela McCurry dirige le Bureau du Conseil exécutif au ministère de la Justice et possède 19 années d'expérience au sein de la fonction publique. À titre d'avocate du ministère de la Justice aux Services juridiques ministériels de Transports Canada, Pamela a été appelée à fournir des conseils juridiques sur des questions portant sur le processus réglementaire et les services juridiques connexes. De plus, son expérience au sein de l'administration centrale de la Justice lui a permis d'approfondir ses connaissances en matière de planification stratégique, de politiques ministérielles, de gestion des ressources, de services à la clientèle et de gestion des affaires publiques.

Pamela a élaboré le cadre stratégique des Services juridiques du ministère de la Justice, sur lequel est fondé le processus de planification des activités des Services axés sur la clientèle. Elle a, plus récemment, redéfini et mis en œuvre le processus et le mécanisme décisionnels de la haute direction du Ministère. Pamela possède une maîtrise en administration publique de la *Queen's University*, un diplôme en rédaction législative de l'Université d'Ottawa, un baccalauréat en droit et un baccalauréat ès Arts en Sciences politiques de l'université de Windsor. Pamela est membre du Barreau du Haut-Canada.





DONNA MILLER
DIRECTRICE RÉGIONALE PRINCIPALE
BUREAU RÉGIONAL DES PRAIRIES

Donna Miller est directrice régionale principale et avocate générale principale du Bureau régional des Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba) du ministère de la Justice Canada. Elle est par conséquent responsable de la gestion des opérations du Bureau régional, et elle agit à titre de principale personne-ressource pour le Ministère dans cette région. Avant sa nomination en octobre 2001, M^{me} Miller a été avocate générale et directrice du Bureau régional de Winnipeg Office, par l'entremise d'un accord sur les échanges avec le gouvernement du Manitoba. M^{me} Miller a exercé le droit constitutionnel au sein du gouvernement du Manitoba pendant un certain nombre d'années et a été directrice de la section du Droit constitutionnel au sein du gouvernement provincial de 1992 à 1999.

M^{me} Miller a obtenu un baccalauréat en droit de l'université du Manitoba en 1977 et a été reçue au Barreau du Manitoba en 1978. Elle a été conseillère juridique dans de nombreuses affaires constitutionnelles soumises à des tribunaux de tous les niveaux, et elle est chargée de cours à temps partiel en droit constitutionnel à la faculté de droit de l'université du Manitoba. M^{me} Miller est également conseillère juridique au Barreau du Manitoba, où elle préside actuellement le comité d'enquête sur les plaintes. Elle est enfin collaboratrice à la rédaction pour le journal *Charter and Human Rights Litigation*.





RICHARD MOSLEY, Q.C.

SOUS-MINISTRE ADJOINT

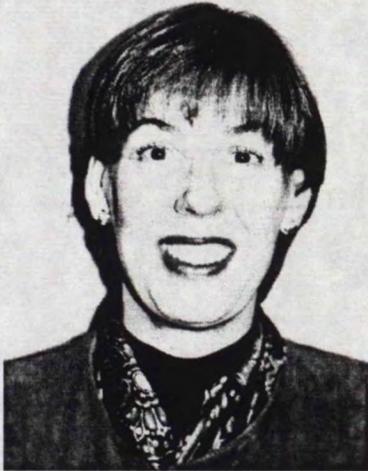
*POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROIT PÉNAL ET JUSTICE
COMMUNAUTAIRE*

Rick Mosley est sous-ministre adjoint de la politique en matière de droit pénal et de la justice communautaire.

M. Mosley a occupé un certain nombre de postes supérieurs au sein du ministère de la Justice, plus particulièrement celui de sous-ministre adjoint, Politiques pénales et sociales, de 1992 à 1995, et d'avocat général principal, Politiques en matière de droit pénal, de 1987 à 1992.

M. Mosley est diplômé de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Il a été procureur de la Couronne pour la province de l'Ontario et chargé de cours à la faculté de droit de l'Université Carleton. Il est aussi ancien président de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada et président d'un certain nombre de comités, plus particulièrement du Comité de coordination des hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la justice pénale.





MIMSIE RODRIGUE

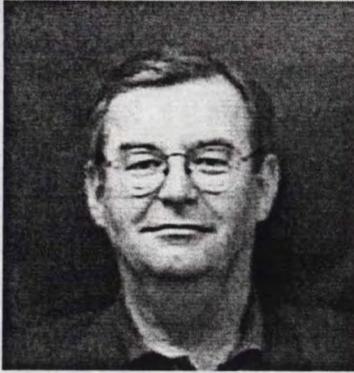
*ADJOINTE EXÉCUTIVE AU SOUS-MINISTRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTARIAT MINISTÉRIEL*

Mimsie Rodrigue s'est jointe au ministère de la Justice en 1998, à titre de directrice du Secrétariat ministériel. Ce dernier a récemment pris de l'expansion et inclut dorénavant le Secrétariat de l'équipe du sous-ministre. Elle est également adjointe exécutive au sous-ministre.

Avant de se joindre au ministère, M^{me} Rodrigue a occupé des postes supérieurs au sein de Ressources naturelles Canada, du Groupe de travail chargé du choix d'un site de gestion des déchets faiblement radioactifs, et de la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction.

Elle a également travaillé au Bureau des relations fédérales-provinciales au Bureau du Conseil privé, et au ministère des Finances. M^{me} Rodrigue possède un diplôme de l'Université d'Ottawa.





YVAN ROY

*SOUS-MINISTRE ADJOINT, ORGANISMES CENTRAUX ET
AVOCAT-CONSEIL, FINANCES*

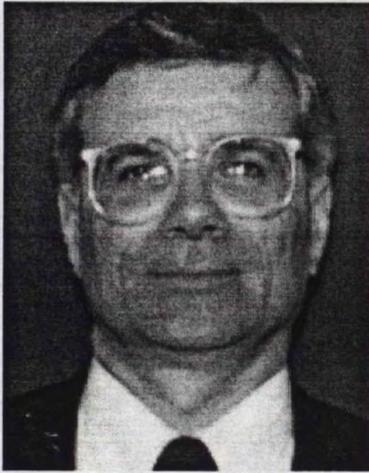
Yvan Roy a été nommé sous-ministre adjoint des organismes centraux et avocat-conseil affecté au ministère des Finances le 4 septembre 2001.

M^e Roy est membre du Barreau du Québec depuis 1977. Il est titulaire d'une Maîtrise en administration des affaires (concentration Finance). Il fait partie de l'Association du Barreau canadien et de l'*International Society for the Reform of Criminal Law*. Il a enseigné au niveau universitaire de même qu'à l'École du Barreau. M^e Roy s'intéresse activement aux questions de droit public depuis plusieurs années.

Avant de devenir sous-ministre adjoint, il a occupé le poste d'avocat général principal, Section de la politique en matière de droit pénal (SPDP), au ministère de la Justice Canada. La SPDP a pour mandat de prendre charge de l'élaboration des politiques en matière de droit pénal et de justice pénale au Canada, notamment par l'entremise des modifications apportées au *Code criminel* et aux lois connexes. Précédemment, il a été avocat général auprès de la Section des crimes de guerre et crimes contre l'humanité, et avocat conseil auprès de ce qui était alors le Secteur de l'administration au ministère de la Justice. Il a été avocat plaideur au Bureau régional de Montréal où il pratiquait en particulier en droit public, y compris dans des affaires aussi bien de nature civile que criminelle ou fiscale.

M^e Roy a témoigné devant divers comités parlementaires responsables des questions juridiques et des droits de la personne où il a présenté et défendu la législation soumise par différents ministres de la Justice. Il a été membre et directeur de délégations canadiennes à divers événements internationaux. Il a été conférencier lors de nombreux colloques et conférences tant au plan national que sur la scène internationale.





JOHN SCRATCH

*SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL ADJOINT
CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION*

John Scratch s'est joint au ministère de la Justice en 1982. Il y a occupé divers postes, dont celui de directeur de la Section des droits de la personne et d'avocat général principal aux Services spécialisés de consultation juridique de 1991 à 1998.

Le 4 janvier 1999, M. Scratch a été nommé sous-procureur général adjoint au portefeuille Citoyenneté et Immigration. Les Services juridiques du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, la Section des crimes de guerre, et la responsabilité à l'égard de la conduite des contentieux liés à la citoyenneté, à l'immigration et aux crimes de guerre relèvent de ce portefeuille. Le sous-procureur général adjoint est le premier point de contact pour la prestation de l'ensemble des services juridiques offerts par le ministère de la Justice au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

M. Scratch est membre du Barreau de la Saskatchewan.





DAVID SGAYIAS, c.r.
PREMIER AVOCAT GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE
SECTEUR DES ACTIVITÉS JURIDIQUES

David Sgayias exerce la fonction de premier avocat général à titre intérimaire. Il était depuis 1991 avocat général principal à la Direction du contentieux des affaires civiles, à Ottawa. Il s'occupait alors de poursuites au nom de la Couronne et contre elle, notamment dans les domaines de la *Charte canadienne des droits et libertés*, des affaires constitutionnelles, du droit administratif et de la responsabilité civile de la Couronne.

M. Sgayias a fait son stage en droit au Bureau régional de Winnipeg et s'est joint au ministère de la Justice à Ottawa, en 1976, à titre de conseiller juridique en matière de poursuites civiles. De 1987 à 1990, il a été chef des poursuites civiles au Bureau régional de Toronto. Depuis 1997, il représente le procureur général au sein du Comité des règles de la Cour fédérale. Il est co-auteur d'un ouvrage publié annuellement sur la pratique du droit à la Cour fédérale depuis 1988 et d'un autre ouvrage qui traite de la responsabilité de la Couronne et de procédures.

M. Sgayias a obtenu un baccalauréat ès arts et un baccalauréat en droit de l'Université du Manitoba. Il est membre du Barreau du Manitoba depuis 1976 et de celui de l'Ontario depuis 1983.





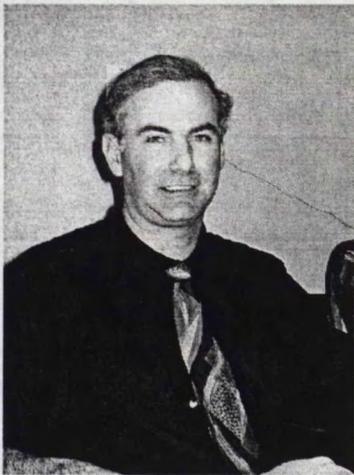
JOHN SIMS
SOUS-MINISTRE DÉLÉGUÉ

John Sims est sous-ministre délégué. Il a occupé différents postes au Ministère en tant que plaideur, chef d'unité des services juridiques, conseiller au comité du Cabinet de l'union sociale et sous-procureur général adjoint au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Dans son dernier poste, il fut également responsable du programme ministériel des crimes de guerre et des personnes ayant commis des crimes contre l'humanité.

M. Sims s'est joint au ministère de la Justice en 1977, après avoir exercé le droit en cabinet privé à Toronto pendant quatre ans, s'occupant surtout de litiges touchant le droit de l'assurance aérienne.

Il est membre du barreau de l'Ontario et détient un LL.B. et un B.A. avec spécialisation en histoire de *la Queen's University*.





TED TAX

*DIRECTEUR RÉGIONAL PRINCIPAL
BUREAU RÉGIONAL DE L'ATLANTIQUE*

Ted Tax est le directeur régional principal du Bureau régional de l'Atlantique depuis mai 1991. Il s'est joint au ministère de la Justice comme conseiller juridique au Contentieux des affaires civiles du Bureau régional de Winnipeg au mois de juin 1981.

M. Tax est aussi un ancien avocat conseil et directeur de l'Unité des services juridiques ministériels, Service correctionnel Canada. Il a occupé ce poste de mars 1987 à mai 1991.

M. Tax détient un LL.B. de la faculté de droit de l'Université du Manitoba et un B.A. de cette même université. Il est membre de la Société du Barreau du Manitoba et de la *Nova Scotia Barristers' Society*.





J. EDWARD THOMPSON, c.r.

*SOUS-MINISTRE ADJOINT, DROIT COMMERCIAL, ET
CONSEILLER JURIDIQUE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE
L'INDUSTRIE*

Ted Thompson a été nommé sous-ministre adjoint, Droit commercial, et conseiller juridique auprès du ministère de l'Industrie au mois de mars 1997. À ce titre, il est responsable de la gestion et de la supervision globales des services juridiques du portefeuille d'Industrie. Il coordonne aussi l'exercice du droit au ministère de la Justice Canada dans les domaines du droit des affaires, du droit commercial et du droit de la concurrence, de la propriété intellectuelle, des communications et du droit de la technologie de l'information et des biens immeubles.

M. Thompson s'est joint au Ministère en 1974. Depuis, il a occupé un certain nombre de postes supérieurs au Ministère, dont celui de sous-procureur général adjoint, Direction du contentieux des affaires civiles, et celui de conseiller spécial auprès du sous-ministre délégué de la Justice.

M. Thompson détient un B.A. (Sciences politiques) de l'Université York et un LL.B. de Osgoode Hall. Il est membre du Barreau de l'Ontario.





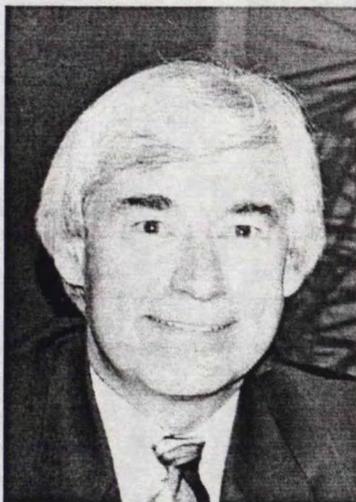
ANDREW WATT
DIRECTEUR RÉGIONAL PRINCIPAL
BUREAU DE LA RÉGION DU NORD

Andy Watt est devenu directeur régional principal du tout nouveau Bureau de la région du Nord dès sa création en mai 2001. Il supervise les travaux effectués par trois bureaux régionaux existants (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Il travaille en collaboration avec ces bureaux afin de veiller à ce que la transition se fasse de façon efficace. Le Bureau régional a été créé afin de mieux cibler les particularités de la prestation de services juridiques dans le Nord.

Après avoir été reçu au Barreau de la Nouvelle-Écosse en 1974, Andy Watt déménage à Ottawa pour se joindre au ministère des Communications. De 1979 à 1983, il a travaillé au Secrétariat de la législation et de la planification parlementaire au Bureau du Conseil privé et il a ensuite travaillé avec le coordonnateur du développement économique fédéral, à Halifax. Il s'est joint au ministère de la Justice en 1987, au sein de la section du Droit public. De 1990 à 1996, il a été chef du Service des affaires judiciaires.

M. Watt a coordonné les activités du Ministère relatives au Yukon, aux T. N.-O. et au Nunavut de 1997 à 1999 : il veillait plus précisément à ce que le Ministère soit prêt pour l'établissement du nouveau territoire du Nunavut le 1^{er} avril 1999. Par la suite, il a travaillé, jusqu'à sa nomination actuelle, au sein du Cabinet du sous-ministre à fournir au sous-ministre des conseils sur des questions juridiques et à exécuter des projets spéciaux.





GARY WEBSTER

*PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
CENTRE CANADIEN DES ARMES À FEU*

Gary Webster s'est joint au Centre canadien des armes à feu en septembre 2000 à titre de président directeur général adjoint et de contrôleur fédéral des armes à feu. Il a été nommé président directeur général le 3 juillet 2001.

Avant de se joindre au CCAF, M. Webster a été le sous-ministre adjoint du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest en Alberta. Il connaît très bien le ministère de la Justice puisqu'il y a travaillé de 1980 à 1988.

Gary Webster possède un baccalauréat en géographie urbaine de la *Simon Fraser University* et une maîtrise en géographie urbaine de la *Queen's University*.

Il a commencé sa carrière au fédéral en 1973.



**Nominations par le gouverneur en conseil
Chefs des organisations faisant partie du
Portefeuille du ministère de la Justice**



NATHALIE DES ROSIERS

PRÉSIDENTE, COMMISSION DU DROIT DU CANADA

Nathalie Des Rosiers est présidente de la Commission du droit du Canada. Depuis 1987, elle est professeure de droit à l'Université Western Ontario. Ses intérêts en matière de recherche et d'enseignement sont le droit constitutionnel, le droit de l'environnement, le droit de la responsabilité délictuelle ainsi que le droit social et les questions connexes. Elle a été clerc du juge Julien Chouinard de la Cour suprême du Canada de 1982 à 1983 et a exercé le droit dans le secteur privé jusqu'en 1987.

M^{me} Des Rosiers est membre de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario et présidente de la *Canadian Law Teachers Association*. Elle est également membre de la Commission d'appel de l'environnement. De 1993 à 1996, elle a été membre de la Commission de réforme du droit de l'Ontario.

M^{me} Des Rosiers a obtenu un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal en 1981 et une maîtrise en droit de l'université Harvard en 1984. Elle est devenue membre du Barreau du Québec en 1982 et de la Société du barreau du Haut-Canada en 1987.





MICHELLE FALARDEAU-RAMSAY, c.r.
*PRÉSIDENTE, COMMISSION CANADIENNE DES DROITS
DE LA PERSONNE*

Michelle Falardeau-Ramsay, c.r., a été nommée présidente de la Commission canadienne des droits de la personne en janvier 1997. Elle était vice-présidente depuis septembre 1988.

M^{me} Falardeau-Ramsay est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Collège Marguerite-Bourgeoy et d'une licence en droit de l'Université de Montréal. Elle a été reçue au Barreau après avoir terminé ses études à l'Université McGill.

En 1975, M^{me} Falardeau-Ramsay a été nommée présidente suppléante de la Commission des relations de travail dans la fonction publique et, en 1982, présidente de la Commission d'appel de l'immigration. Elle a également agi à titre de conseillère en droits de la personne auprès de nombreuses organisations, et elle a été membre de diverses délégations.

M^{me} Falardeau-Ramsay est actuellement membre du comité de sélection du prix Lewis Perinbam pour le développement international. Elle est aussi membre de la Fondation canadienne des droits de la personne, de l'Association professionnelle des cadres de la fonction publique du Canada, du Barreau du Québec (Hull), de l'Association du Barreau canadien, de l'Institut canadien d'administration de la justice, de la Société du droit administratif du Québec et de plusieurs organisations juridiques internationales.

M^{me} Falardeau-Ramsay a aussi été chargée de cours à l'Université d'Ottawa, à l'Université du Québec, à l'Université Sir George Williams (Concordia) et au Collège Algonquin. Elle a publié de nombreux articles sur les droits de la personne et le droit administratif.



L'HONORABLE ALBAN GARON

JUGE EN CHEF

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

L'honorable Alban Garon est juge en chef de la Cour canadienne de l'impôt.

Le juge en chef Garon a obtenu une licence en droit de l'Université Laval en 1954 et a été reçu au barreau du Québec en 1955. Il a ensuite obtenu un diplôme d'études supérieures en droit de l'Université d'Ottawa en 1958 et, en 1980, il a obtenu un baccalauréat en droit (common law) de cette même université.

Avant d'être nommé à la Cour canadienne de l'impôt en 1988, le juge en chef Garon a exercé le droit fiscal au sein du ministère de la Justice à Ottawa. De 1982 à 1986, il a occupé le poste de sous-ministre délégué responsable du contentieux fiscal et de la Section du droit civil. Pendant environ 27 ans, le juge en chef Garon a été chargé de cours à la faculté de droit (Section du droit civil) de l'Université d'Ottawa, se spécialisant dans les domaines du droit administratif, du droit civil et du droit fiscal. Il a été nommé juge en chef adjoint le 11 février 1999.





DAVID GOURDEAU
COMMISSAIRE
MAGISTRATURE FÉDÉRALE

Diplômé en droit de l'Université Laval en 1976, M. Gourdeau a été admis au Barreau du Québec en 1977. L'année suivante, il devenait avocat conseil chez Domtar Inc., à Montréal. De 1979 à 1981, il a été réviseur juridique en chef chez Ogilvy, Renault, à Montréal, se consacrant principalement au domaine des valeurs mobilières et au droit commercial. Il a par la suite orienté sa carrière vers le secteur de la propriété intellectuelle, tout d'abord au sein de l'étude Swabey, Mitchell et ensuite auprès de l'étude Lapointe, Rosenstein, toutes deux situées à Montréal.

De 1987 jusqu'à 1995, M. Gourdeau a exercé le droit à Montréal au sein de l'étude Rouleau, Gourdeau, Doss où il s'est principalement spécialisé en droit commercial, en relations de travail et en propriété intellectuelle. Tout au long de sa carrière d'avocat, M. Gourdeau a eu, à maintes reprises, l'occasion de plaider devant les tribunaux administratifs ainsi que les tribunaux de droit commun incluant la Cour fédérale du Canada et la Cour suprême du Canada.

De 1995 à 2001, M. Gourdeau a été membre du Conseil canadien des relations de travail (1995-1998) devenu le Conseil canadien des relations industrielles (en 1999).

M. Gourdeau est entré en fonction à titre de Commissaire à la magistrature fédérale le 17 décembre 2001.





ANNE MACTAVISH
*PRÉSIDENTE, TRIBUNAL CANADIEN
DES DROITS DE LA PERSONNE*

Nommée membre de l'ancien Comité du tribunal des droits de la personne en 1992, Anne Mactavish en est devenue présidente intérimaire en juin 1995 et en mai 1996, présidente.

En 1998, M^{me} Mactavish a été nommée présidente du Tribunal canadien des droits de la personne. À ce titre, elle est la première dirigeante du Tribunal. Ses responsabilités principales comprennent la désignation des membres pour l'instruction des plaintes et l'administration des audiences au Canada pour l'examen des contraventions prétendues à la *Loi canadienne des droits de la personne*.

Originaire de Montréal, M^{me} Mactavish a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université Bishop en 1977. Elle a étudié aux facultés de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université d'Ottawa, et a obtenu son baccalauréat en droit en 1980. Elle a été admise au Barreau de l'Ontario en 1982.

M^{me} Mactavish a pratiqué le droit durant plusieurs années à Ottawa. Elle s'est spécialisée en contentieux civil, plus particulièrement dans les questions touchant le droit de l'emploi, le droit commercial et le droit de la santé.

M^{me} Mactavish a été présidente de l'Association du barreau du comté de Carleton. Elle a enseigné le droit de l'emploi à l'Université d'Ottawa, et donné des cours d'éthique juridique et de formation à l'assistance judiciaire pour le programme d'admission au barreau parrainés par la Société du barreau du Haut-Canada. Elle est aussi fréquemment invitée à prendre la parole dans le cadre des programmes d'éducation juridique permanente mis sur pied par divers groupes comme l'Association du Barreau canadien, l'*Ontario Centre for Advocacy Training* et l'*Advocate Society*.

Parmi les autres activités de M^{me} Mactavish au service de la collectivité, mentionnons sa participation au conseil d'administration de l'Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario.

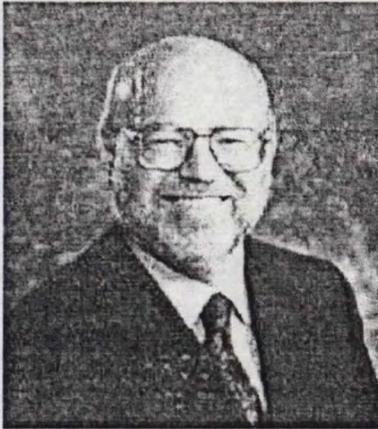




LA TRÈS HON. BEVERLEY MCLACHLIN, C.P.
JUGE EN CHEF DU CANADA

La très honorable Beverley McLachlin, B.A., M.A. (philosophie), LL.B. Nommée Juge en chef du Canada, 2000. Nommée à la Cour suprême du Canada, 1989. Nommée Juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, 1988. Nommée à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, 1985, à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, 1981; puis à la Cour de comté de Vancouver, 1981. Conférencière, professeure associée et professeure titulaire à l'Université de la Colombie-Britannique, 1974-1981. Nombreuses publications. Pratique privée Bull, Housser & Tupper, Vancouver, 1972-1975; Thomas, Herdy, Mitchell & Co., Fort St-John (C.-B.), 1971-1972; puis, Wood, Moir, Hyde et Ross, Edmonton, 1969-1971. Admise au Barreau de la Colombie-Britannique, 1971, et au Barreau de l'Alberta, 1969. Diplômée de l'Université de Toronto, LL.D. (hon.), 1995; l'Université de l'Alberta, LL.D. (hon.), 1991; l'Université de la Colombie-Britannique, LL.D. (hon.), 1990; l'Université de l'Alberta, M.A., 1968; LL.B., 1968.





GEORGE RADWANSKI

COMMISSAIRE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Diplômé en science politique et en droit de l'Université McGill de Montréal, M. Radwanski a été journaliste pendant vingt ans. C'est en 1965 qu'il a entrepris sa carrière au journal *The Gazette* de Montréal, pour devenir successivement chroniqueur, rédacteur en chef adjoint et enfin chroniqueur parlementaire à Ottawa. Il a exercé ensuite les fonctions de chef de bureau à Ottawa et de chroniqueur parlementaire pour le journal *The Financial Times of Canada*, avant de devenir directeur de la page éditoriale et rédacteur en chef du *Toronto Star*.

En 1985, M. Radwanski a été nommé par le premier ministre de l'Ontario, David Peterson, à la direction de deux groupes d'études d'importance nationale, le premier portant sur le secteur des services et l'économie postindustrielle, et le second sur le système d'éducation élémentaire et secondaire. Par la suite, à titre de consultant en politique publique, stratégie et communications, il a conseillé les secteurs public et privé. En 1996, il a été chargé de présider le comité chargé de l'examen du mandat de la Société canadienne des postes.

Auteur d'une biographie politique à gros tirage publiée en 1978 et intitulée *Trudeau*, M. Radwanski a collaboré à la rédaction de deux autres livres. Il a également été à deux reprises lauréat du Concours national de journalisme pour ses éditoriaux.

C'est le 1^{er} septembre 2000 que M. Radwanski est devenu commissaire par intérim à la protection de la vie privée. Enfin, le 19 octobre, sur approbation du Parlement, il a été confirmé à ce poste pour un mandat de sept ans.





L'HONORABLE JOHN M. REID, C.P.
COMMISSAIRE À L'INFORMATION

M. Reid a entrepris son mandat à titre de Commissaire à l'information du Canada le 1^{er} juillet 1998.

Il a reçu une maîtrise en histoire de l'Université du Manitoba et a poursuivi ses études à l'Université de Toronto, de 1961 à 1963.

En 1963, il est devenu adjoint spécial du ministre des Mines et Affaires techniques et, en 1965, il est devenu la personne la plus jeune à être élue à la Chambre des communes. Il y a siégé entre 1965 et 1984 dans le cadre de six élections. Il a servi comme président de plusieurs comités et associations de la Chambre des communes.

En 1984, il a mis sur pied John Reid Consulting, une entreprise de consultation sur la politique publique et les affaires gouvernementales. Il est devenu directeur exécutif à temps partiel du Forum pour jeunes Canadiens, poste qu'il a occupé pendant cinq ans. De 1987 à 1990, il a été président fondateur de l'Association des ex-parlementaires.

M. Reid est devenu président de l'Association canadienne nucléaire à Toronto en 1990.

En 1996, il a représenté le Canada à titre de membre principal de la Mission, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Bosnie et Herzégovine. Il a également été membre de la Commission électorale provisoire chargé de la rédaction et de la mise en application d'une loi sur les élections.

En 1997, il s'est joint à l'administration transitionnelle des Nations Unies en Slovénie de l'Est (Croatie du Sud), où il est devenu le conseiller politique du directeur général des élections.





L'HONORABLE JOHN D. RICHARD

JUGE EN CHEF

COUR FÉDÉRALE DU CANADA

L'honorable juge John D. Richard est le juge en chef de la Cour fédérale du Canada.

M. le juge Richard était auparavant juge en chef adjoint de la Cour fédérale. Il a été nommé à la Division de première instance de la Cour fédérale en août 1994. Avant d'accéder à la magistrature fédérale, il a pratiqué le droit pendant plus de 30 ans dans les cabinets Lang Michener et Gowling, Strathey & Henderson.

M. le juge Richard est diplômé de l'école de droit d'Osgoode Hall et a été admis au Barreau de l'Ontario en 1959. Il a obtenu, en 1960, une licence en sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain, en Belgique.



Acronymes et abréviations

AAI	Accès à l'information (demandes, Loi)
ABC	Association du Barreau canadien
ACCP	Association canadienne des chefs de police
ACCP	Association canadienne des commissions de police)
ACJCP	Association canadienne des juges de cours provinciales)
ACP	Association canadienne des policiers)
ACSEF	Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry
AFAC	Association des femmes autochtones du Canada
ANAF	Association nationale pour les armes à feu
ANFD	Association nationale de la femme et du droit
ANIJC	Associations nationales intéressées à la justice criminelle
APN	Assemblée des Premières Nations
CCAD	Conseil canadien des avocats de la défense
CCAF	Centre canadien des armes à feu
CCDP	Commission canadienne des droits de la personne
CCHF	Comité de coordination des hauts fonctionnaires (fédéral-provincial-territorial)
CCM	Conseil canadien de la magistrature
CCSJ	Centre canadien de la statistique juridique
CDFDC	Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada
CFC	Cour fédérale du Canada
CIPC	Centre international pour la prévention de la criminalité
CNAC	Conseil national des autochtones du Canada
CNPC	Centre national de prévention du crime
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
CPA	Congrès des Peuples Autochtones
CSC	Cour suprême du Canada
CSM	Cabinet du sous-ministre
DCSE	Direction des communications
EGALE	Égalité pour les gais et les lesbiennes (<i>Equality for Gays and Lesbians Everywhere</i>)

FAEJ	Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes
FCM	Fédération canadienne des municipalités
FOPJC	Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
ITC	Inuit Tapirisat du Canada
ONAP	Organisation nationale anti-pauvreté
ONFIFMVC	Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada
SFP	Service fédéral des poursuites
SPGA	Sous-procureur général adjoint
TCDP	Tribunal canadien des droits de la personne
UNIDROIT	Institut international pour l'unification du droit privé